

PROJET SOCIAL
ESPACE DE VIE SOCIALE BIÈVRE EST
2026-2029



Flachères

SAINT-DIDIER-
DE-BIZONNES



Sommaire

Table des matières

Préambule :	3
I. QUI EST-ON : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	4
A. Présentation du territoire	4
1. La communauté de communes Bièvre Est	4
2. L'espace de Vie Sociale	7
II. D'OÙ L'ON PART : LE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE ET L'ÉVALUATION DU PROJET 2020-2025	9
A. La méthodologie de la démarche de renouvellement	9
B. Ce que l'on retient du diagnostic	10
1. Les données statistiques froides	10
2. Données issues de la participation des habitants et partenaires	21
C. Ce que l'on retient de l'évaluation du précédent projet social	22
1. Bilan de l'activité de l'EVS.....	22
2. Évaluation de la déclinaison des objectifs du projet par axes	24
3. Question évaluative du projet précédent	25
III. OU L'ON VA : NOS VALEURS ET NOTRE ARBRE A OBJECTIFS	26
A. NOS VALEURS	26
B. Notre arbre à objectifs :	27
1. AXES 1 : FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LES ACTEURS (habitants, partenaires, élus...)	28
2. AXE 2 : PROMOUVOIR, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES (HABITANTES, ASSOCIATIVES ET CITOYENNES ...)	34
3. AXE 3 : ROMPRE L'ISOLEMENT ET RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE	41
C. L'échéancier sur les 4 années	48
IV. COMMENT S'Y PREND-TON : NOS RESSOURCES ET NOS ATOUTS	49
A. La place de chacun	49
1. Les instances de gouvernance.....	50
2. L'équipe professionnelle.....	51
B. Les locaux	53
1. Lieu fixe	53

2.	L'itinérance : les équipements des communes.....	56
C.	Notre budget	58
D.	Nos partenaires	60
E.	La communication	61
F.	Les forces et faiblesse du nouveau projet	61
V.	CE QUE L'ON ATTEND DANS QUATRE ANS : ÉVALUATION DU PROJET.....	61
A.	Le bilan d'activité annuel.....	61
B.	La réalisation des axes des actions de l'arbre à objectif	61
C.	La question évaluative	62
D.	Retroplanning de l'évaluation	62

Préambule :

L'espace de vie sociale de la communauté de communes de Bièvre Est est né en 2018, sous l'impulsion d'un collectif d'habitants, d'élus, de partenaires et de techniciens. Il a obtenu son premier agrément en décembre de cette même année de la CAF de l'Isère. Durant ses premières années, les salariés disposaient d'un espace de travail et déployaient des actions sur les 4 communes : Eydoche, Bizannes, Flachères et Saint-Didier-de-Bizannes.

L'année 2025 marque le renouvellement du projet social 2026-2029 pour l'EVS et les deux centres socio-culturels du territoire de Bièvre Est. Cette même année, parallèlement aux temps de travail consacrés à l'écriture de ce projet social, une réorganisation du service Animation de la Vie Locale de la collectivité décharge l'EVS de l'organisation de l'accueil de loisirs.

Cette nouvelle organisation permet à l'EVS de recentrer son action sur sa vocation première : être un lieu de proximité favorisant les initiatives collectives, le renforcement des liens sociaux et familiaux, la solidarité, ainsi que la participation et l'engagement des habitants dans la vie locale.

En plus des actions itinérantes qui permettent de tisser des liens durables avec les habitants, il reste à identifier un lieu fixe pour les accueillir. Dans une démarche participative associant habitants, élus et partenaires, plusieurs temps de travail ont permis de définir les objectifs du projet social. Ces temps coopératifs ont permis de partager et valider le nouveau fonctionnement ainsi que l'organisation de l'équipe salariée, d'identifier le lieu d'accueil du public, de constater la volonté de faire ensemble et l'envie de partager la dynamique de l'espace de vie sociale avec toutes et tous.

Ce projet est essentiel pour la collectivité et les élus qui le portent avec et pour les habitants du territoire. C'est dans cette démarche participative, en faveur d'une société plus solidaire et responsable que la volonté politique de Bièvre Est prend sens. Les élus de la communauté de communes ont été fortement soutenus et accompagnés par l'ensemble de l'équipe professionnelle de l'EVS, ainsi que par l'implication et la participation des habitants, des associations locales, des partenaires et des élus des quatre communes à chaque étape du projet.

Nous remercions très chaleureusement l'ensemble de ce collectif pour sa présence, ses analyses, son engagement et sa confiance. C'est ensemble que nous pouvons construire un espace de vie sociale ouvert à toutes et tous, et créer des initiatives qui font vivre et grandir notre territoire.

Mathilde Soufflot, Vice-présidente

Cohésion sociale, animation du territoire, petite enfance, jeunesse, famille, déploiement d'une politique en faveur des personnes âgées de la CCBE



Espace de Vie Sociale Bièvre Est_2025-2029

I. QUI EST-ON : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

A. Présentation du territoire

1. La communauté de communes Bièvre Est

L'EVS est intercommunal. Bien que des collectifs puissent exister pour organiser des projets ou assurer une veille organisationnelle propre à l'EVS, la dimension intercommunale signifie que l'instance décisionnelle ultime est le conseil communautaire de la CCBE. Il est donc crucial de rappeler la nature de la CCBE, sa gouvernance, les conditions de prise de décision, son organisation administrative et son projet politique de territoire.

- **Son territoire en bref**

La CCBE a été créée en 1993. Elle regroupe 14 communes.

Le territoire de 155 km² connaît une croissance démographique importante et un fort essor économique qui se traduisent par de nombreux projets de la communauté de communes de Bièvre Est pour améliorer le cadre de vie des 25000 habitants de son bassin géographique.

D'un point de vue économique, la CCBE est multipolaire. Bien que trois communes comptent une population supérieure à 3 000 habitants, aucune d'entre elles ne polarise une part significative de la vie économique du territoire communautaire. Il n'y a pas de véritable ville-centre, ni de bassins d'emploi d'envergure.

Les élus ont souhaité diviser le territoire afin de permettre, au fil du temps, un déploiement homogène des services.

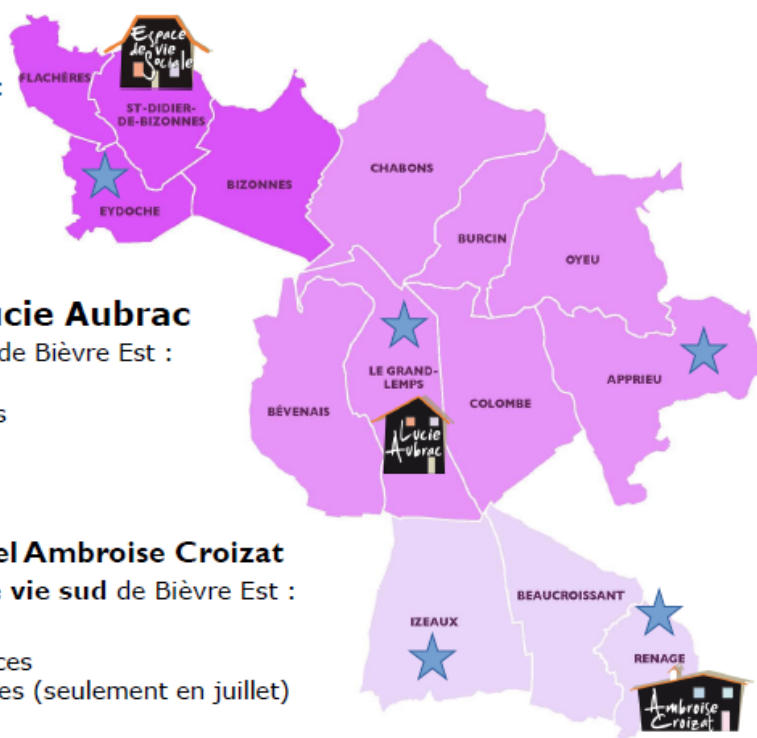
L'observation du flux migratoire quotidien des habitants de la CCBE a ainsi permis de distinguer trois bassins de vie cohérents, correspondant aux trois centres socio-culturels de la communauté de communes de Bièvre Est.



L'Espace de Vie Sociale

Implanté sur le **bassin de vie nord** de Bièvre Est :
environ 2420 habitants

★ ALSH Eydoche : 20 places



Le centre socioculturel Lucie Aubrac

Implanté sur le **bassin de vie centre** de Bièvre Est :
environ 13000 habitants

★ ALSH Le Grand Lempes : 80 places
★ ALSH Apprieu : 40 places

Le centre socioculturel Ambroise Croizat

Implanté sur le **bassin de vie sud** de Bièvre Est :
environ 8000 habitants

★ ALSH Renage : 80 places
★ ALSH Izeaux : 48 places (seulement en juillet)

• Son organisation politique

→ Ses compétences

La CCBE exerce les compétences qui lui sont déléguées par ses 14 communes membres. Parmi elles, six sont obligatoires et 11 sont optionnelles ou facultatives.

Compétences obligatoires

- aménagement de l'espace
- développement économique
- gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- eau potable et assainissement des eaux usées
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Compétences optionnelles

- logement
- protection et mise en valeur de l'environnement
- lecture publique
- petite enfance, enfance, jeunesse et famille

Compétences facultatives

- réserves foncières
- nouvelles technologies de l'informatique et de la communication
- assainissement des eaux pluviales
- transports
- sentiers de randonnée – PDIPR
- instruction des autorisations liées au droit des sols
- zones d'aménagement concerté

Les centres socio-culturels font partie des compétences optionnelles, sous la rubrique : action sociale d'intérêt communautaire, elle a fait l'objet d'une délibération précisant l'intérêt communautaire le 6/10/25.

À ce titre, une commission de cohésion sociale et d'animation du territoire / développement social, animée par la vice-présidente en charge du social et notre responsable, se réunit une fois par trimestre pour valider les grandes questions relatives aux trois centres socio-culturels, telles que les projets sociaux, les tarifs, le budget dédié, etc. Elles seront ensuite validées dans les instances décisionnelles le bureau ou le conseil communautaire.

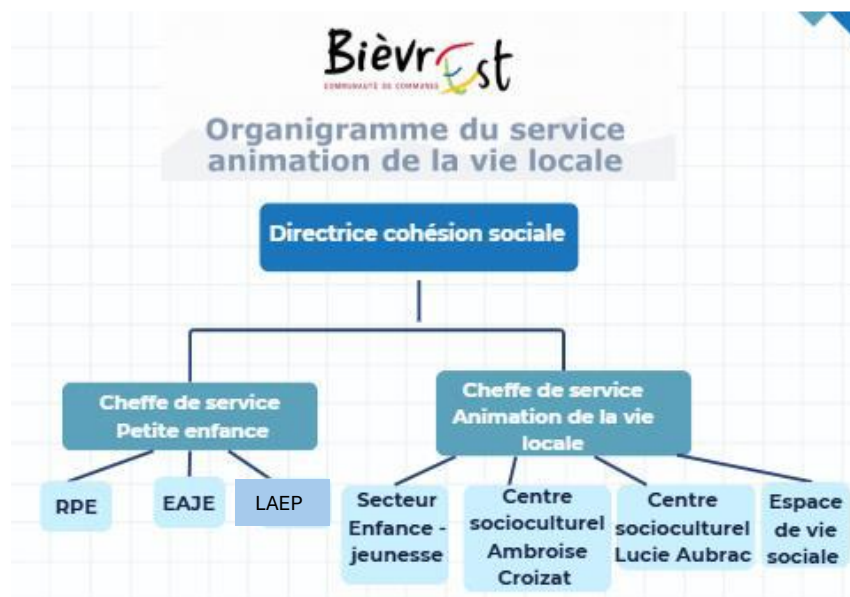
→ Sa gouvernance

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) impose à tous les EPCI d'élaborer un pacte de gouvernance.

Les instances formelles de la CCBE sont les suivantes :

- Le conseil communautaire, instance de délibération et de validation de tous les sujets relevant des compétences exercées par la CCBE (42 membres).
- Le président, M. Valtat, qui dispose d'une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets.
- Le bureau, organe exécutif de la communauté de communes est composé de 11 Vice-Présidents délégués sur une compétence et 2 conseillers communautaires. Ils représentent les 14 communes, tous délégués et en charge d'une thématique relevant directement d'une compétence de la CCBE ou d'un secteur d'activité interne à la CCBE.
- Le comité de présidence, présidé par le président de la CCBE et composé des vice-présidents, du DGS et des directeurs concernés par les sujets présentés.
- La conférence intercommunale des maires, une instance préparatoire des décisions politiques de la CCBE.
- Les commissions thématiques, présidées par le ou les vice-présidents concernés par la thématique. Elles sont composées d'élus communautaires et d'élus municipaux non communautaires, dans la limite d'un élu titulaire et 1 élu suppléant depuis le 24/05/2025 par commune. Chaque commission peut ainsi être composée d'un maximum de 28 membres.

L'EVS relève de la commission « **Cohésion sociale et d'animation du territoire / petite-enfance, enfance et jeunesse, famille** ».



2. L'espace de Vie Sociale

L'EVS, avec l'ensemble des centres socioculturels, s'inscrit dans le projet de territoire et notamment dans l'enjeu 5 « Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire », avec pour objectifs de :

Le projet de l'EVS s'appuie sur :

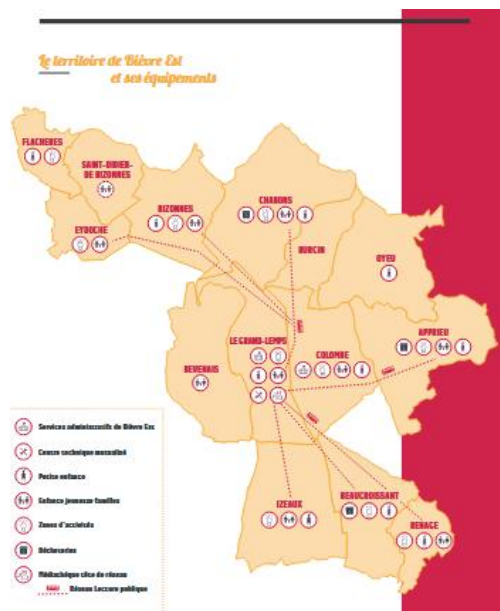
- **Un projet de territoire de la communauté de communes (2020-2030)**

L'EVS, avec l'ensemble des centres socioculturels, s'inscrit dans le projet de territoire et notamment dans l'enjeu 5 « Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire », avec pour objectifs de :

- Déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- Développer des maisons de services au public, devenues maisons France Services (MFS) ;
- Déployer une politique en faveur des jeunes ;
- Anticiper la désertification médicale.

- **Une réglementation de la C.N.A.F**, dont la définition de l'EVS est citée ci-dessus :

- Circulaire du 20/06/2012 relative à l'animation sociale
- Circulaire du 16/03/2016 relative à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale, référentiel directeur de centre social et documents repères, référent « familles » et chargé d'accueil en lien avec la circulaire n° 2012-013



- **La Convention Territoriale Globale**

La Communauté de communes a mis en place la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), signée le 31 octobre 2023.

La CTG est animée par quatre collègues de l'animation de la vie sociale de la CCBE.

L'EVS participe à la mise en œuvre de la CTG.

La communauté de communes a mis en place la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui, pour rappel, est une démarche constructive du projet social sur le territoire menée en concertation avec les collectivités locales et les différents partenaires oeuvrant dans le domaine du développement social ; c'est un document cadre signé entre Bièvre Est, les 14 communes, le Département, la CAF et la Mission locale. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient et poursuit les actions existantes qui fonctionnent et répond aux nouveaux besoins.

Les domaines d'intervention de la CTG sont globaux : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale et accompagnement des familles.

La CTG a été signée le 31 octobre 2023 et sa durée va jusqu'au 31 décembre 2027. Un avenant acté le 22/04/2024 en conseil communautaire a permis de définir les axes de travail et les actions proposées, avec pour objectif de préciser les champs d'intervention des différents acteurs dans le domaine du développement social ainsi que d'évaluer la démarche et la méthodologie employée.

La CTG est animée par quatre chargés de coopération.

L'EVS participe à la mise en œuvre de la CTG et s'inscrit dans l'ensemble des objectifs stratégiques de la CTG.

Les axes :



Les objectifs stratégiques de la CTG :

- Développer la culture comme levier du développement social local
- Renforcer la participation des habitants
- Intégrer les enjeux de développement durable
- Favoriser l'inclusion des publics spécifiques
- Proposer une offre de proximité claire et lisible

L'EVS s'inscrit dans l'ensemble des objectifs stratégiques de la CTG.

• Le schéma global des solidarités du Département

Le Département de l'Isère, chef de file de l'action sociale, coordonne les interventions des institutions et associations pour promouvoir l'autonomie, la protection et la cohésion sociale des habitants. Les schémas existants couvrent l'enfance, la jeunesse, l'insertion, le logement, l'autonomie et la santé, en s'appuyant sur des dispositifs territoriaux et des partenariats. Le projet vise à définir un socle commun d'orientations pour l'ensemble des politiques d'action sociale, en plaçant l'utilisateur au centre de son parcours.

Les orientations stratégiques des politiques d'action sociale sont :

- Favoriser le maintien des personnes dans leur environnement de vie et les interventions « hors dispositifs »
- Aller vers les personnes et prendre en compte leur avis pour faire évoluer l'offre
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur participation
- Renforcer les conditions du développement social par le partenariat et le travail en réseau
- Développer la transversalité et la pluridisciplinarité des équipes intervenant avec les personnes

Ces orientations préfigurent l'adoption d'un futur schéma unique des solidarités à l'horizon 2027.

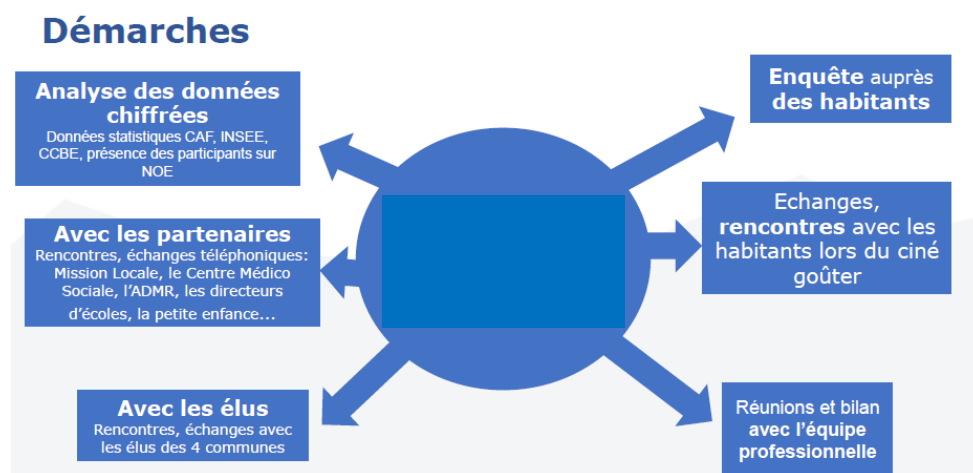
II. D'OÙ L'ON PART : LE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE ET L'ÉVALUATION DU PROJET 2020-2025

A. La méthodologie de la démarche de renouvellement

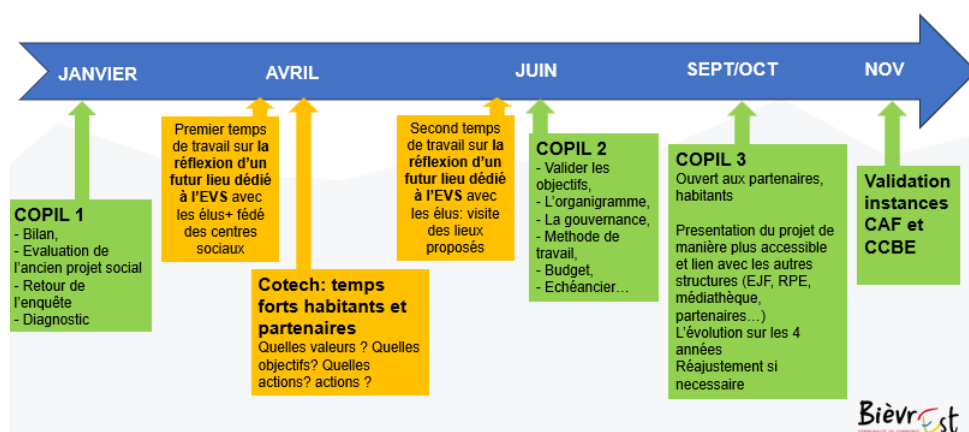
Le diagnostic socio-territorial et l'évaluation du projet s'appuient sur plusieurs sources :

- Des données statistiques issues principalement de la Communauté de Communes Bièvre Est (CCBE), de l'INSEE (recensement 2021), et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ainsi que des chiffres collectés via le logiciel Noé.
- Une enquête menée auprès des habitants.
- Des rencontres avec les partenaires locaux.
- Des échanges informels avec les habitants lors de différents événements.

Vous trouverez en annexe les différents tableaux des chiffres, ainsi que, dans le compte rendu du COPIL 1, l'ensemble de la présentation du diagnostic.



2. Calendrier de la démarche de travail



Pour permettre le renouvellement, nous avons organisé 3 COPIL avec les partenaires, les élus et les habitants moteurs.

Un temps de travail a été dédié à la réflexion autour d'un lieu fixe, avec les élus et les techniciens.

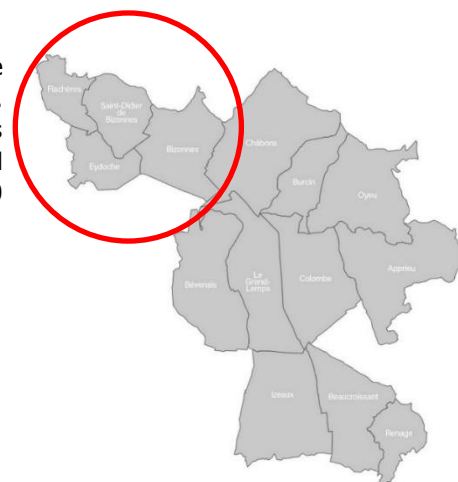
Un COTECH a également été organisé avec les habitants et les partenaires locaux

B. Ce que l'on retient du diagnostic

1. Les données statistiques froides

a) *Le territoire : un territoire excentré sur le reste de la CCBE*

L'Espace de Vie Sociale Bièvre Est est itinérant sur quatre communes : Bizannes, Eydoche, Flachères et Saint-Didier-de-Bizannes. Il se situe au sein de la Communauté de communes de Bièvre Est, dans le département de l'Isère (38), plus précisément dans le Nord-Isère. Il s'agit d'un territoire rural d'une superficie de 28 km², comptant 2 420 habitants.



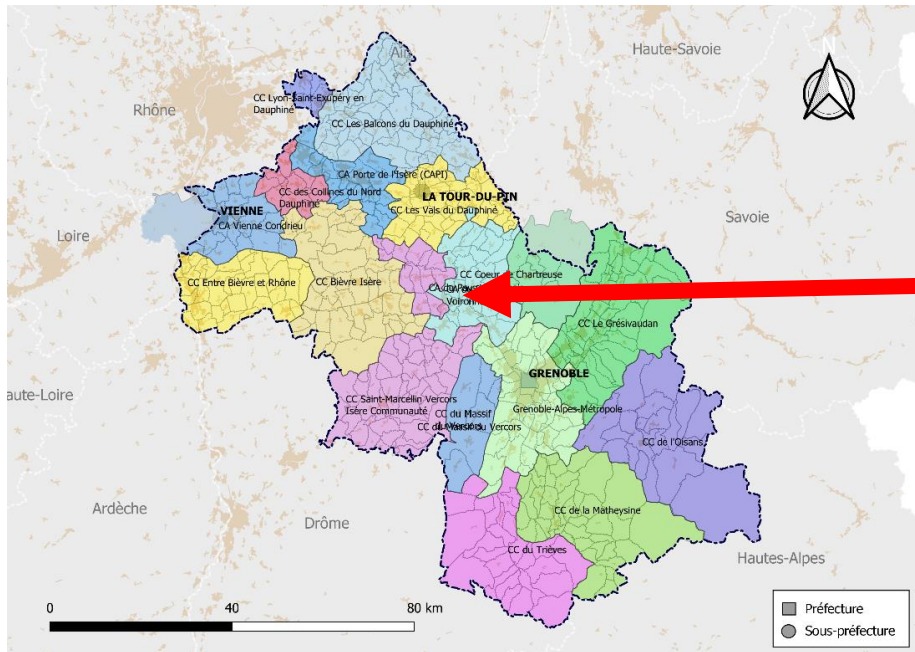
Nombre d'habitants par commune (données 2021) :

- Bizannes : 1 003 habitants
- Flachères : 557 habitants
- Saint-Didier-de-Bizannes : 318 habitants
- Eydoche : 540 habitants

Total : 2 420 habitants

La Communauté de communes de Bièvre Est compte au total 22 905 habitants.

	Superficie totale	Densité d'habitants	Altitude
Bizannes	11 km ²	91 hab/km ²	586 mètres
Eydoche	5,6 km ²	97 hab/km ²	561 mètres
Flachères	5 km ²	104 hab/km ²	598 mètres
Saint-Didier-de-Bizannes	7 km ²	42 hab/km ²	550 mètres
TOTAL	28,6		



La carte ci-contre présente les différentes communautés de communes du département de l'Isère. On peut y observer que les communes couvertes par l'Espace de Vie Sociale (EVS) Bièvre Est sont situées à la frontière de trois intercommunalités : Bièvre Isère, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et Les Vals du Dauphiné.

Les communes de l'EVS se situent également à proximité de plusieurs villes importantes :

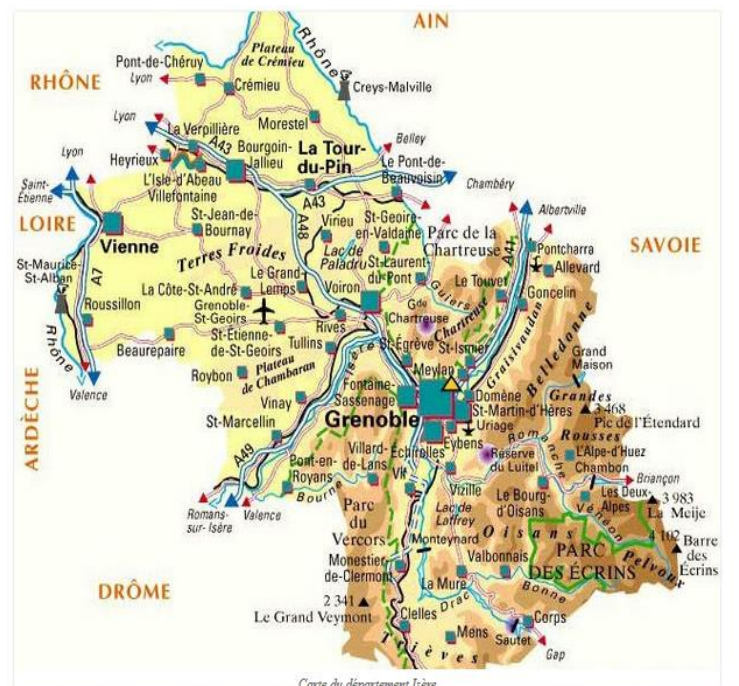
- Le Grand-Lemps (à 11 km), avec environ 3 089 habitants,
- Champier (à 8 km), avec environ 1 510 habitants,
- La Côte-Saint-André (à 14 km), avec environ 4 806 habitants,
- Bourgoin-Jallieu (à 20 km), qui compte environ 30 000 habitants.

Le territoire se trouve entre Grenoble (à 50 km), préfecture de l'Isère, qui compte environ 160 000 habitants, et Lyon (à 68 km), qui en compte environ 522 250.

La grande ville la plus proche du bassin de vie est Bourgoin-Jallieu, située à environ 15 kilomètres au nord-ouest à vol d'oiseau. Les gares les plus proches se trouvent à Chabons et au Grand-Lemps.

Concernant les équipements culturels et sportifs :

- Les cinémas les plus proches se situent à La Tour-du-Pin, avec la salle associative « Équinoxe », ainsi qu'à Bourgoin-Jallieu, qui dispose d'un multiplexe.
- Une piscine intercommunale est implantée à La Côte-Saint-André.
- Les collèges de secteur sont situés au Grand-Lemps et à Champier, et chaque commune est desservie par une ligne scolaire dédiée.

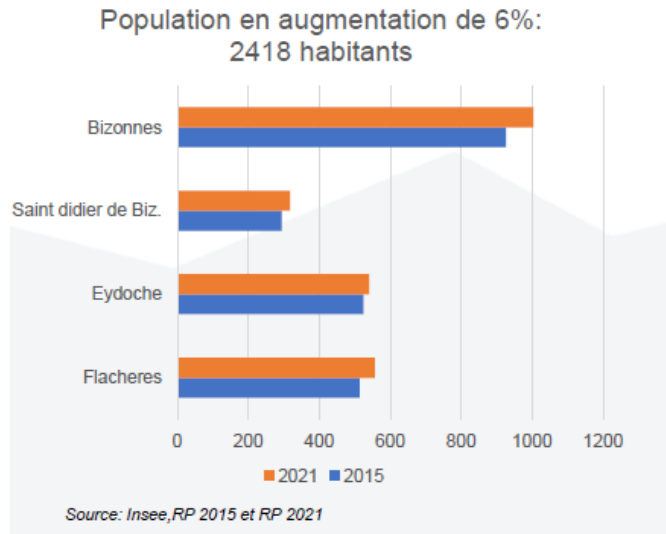


b) Le profil de la population

- **Une population en augmentation** 10,5 % de la population de la communauté de communes de Bièvre Est réside dans les quatre communes couvertes par l'Espace de Vie Sociale (EVS). Cette population est en hausse d'environ 6 % entre 2015 et 2021, passant de 2 257 habitants à 2 418.

On observe une croissance démographique de :

- Entre 7 % et 8 % à Bizennes, Saint-Didier-de-Bizennes et Flachères,
- Environ 3 % à Eydoche.



Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est également en progression, passant de 0,8 à 1,1.

La commune la plus peuplée est Bizennes, avec 1 003 habitants en 2021. Les trois autres communes (Eydoche, Flachères, Saint-Didier-de-Bizennes) regroupent ensemble 1 415 habitants, soit environ la moitié de la population du territoire de l'EVS.

Sur les dix dernières années, Bièvre Est enregistre la plus forte croissance démographique du secteur, avec une augmentation de 25 % de sa population. La commune de Bizennes connaît une évolution particulièrement marquée, avec une croissance de plus d'un tiers, passant de 702 habitants en 2007 à 1 003 en 2021.

- **Une majorité de familles**

Le territoire est composé majoritairement de familles, qui représentent 37 % de la population (contre 34 % pour l'ensemble de la CCBE), avec une structure familiale souvent composée de deux enfants. Cela correspond à 775 familles vivant sur les quatre communes.

Le nombre de familles monoparentales est en augmentation, représentant 1 famille sur 10 en 2021. La commune comptant le plus de familles monoparentales est Bizennes, avec 40 familles concernées.

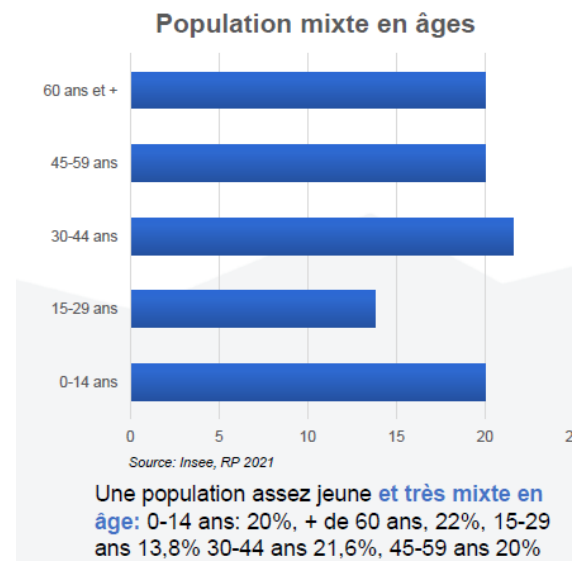
- **Une population mixte en âge :**

La répartition par tranches d'âge est équilibrée, avec une moyenne comprise entre 20 % et 22 % pour chaque grande classe d'âge.

- Les 0 à 14 ans représentent 22,3 % de la population (contre 17 % au niveau national).
- Les 60 ans et plus représentent 22 % de la population sur les quatre communes.

L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus) varie entre 100 % et 150 % selon les communes, témoignant d'une population globalement jeune. Eydoche se distingue avec un indice supérieur à 150 %

Source: isere.gouv.fr, démographique-par-commune-indice-de-jeunesse, 2018



Sur les 616 enfants recensés en 2023 sur les quatre communes, la tranche d'âge 6-12 ans est la plus représentée, avec 211 enfants. Cependant, une baisse de 15 % du nombre d'enfants est anticipée dans les années à venir, malgré une population globale en hausse.

- **Des logements spacieux et majoritairement occupés par leurs propriétaires**

Les habitants sont majoritairement propriétaires de leur logement (84 %), un taux bien supérieur à la moyenne nationale (58 % en 2018). On note toutefois une tendance croissante à la location (14 %) et 1 % de logements occupés à titre gratuit.

La commune disposant du plus grand nombre de logements sociaux est Saint-Didier-de-Bizonnes.

Les maisons sont en général spacieuses, avec plus de 5 pièces, et 30 % des logements dépassent 120 m². Cela s'explique en partie par la présence d'un grand nombre de bâtiments ruraux anciens (anciennes fermes, ateliers...), aujourd'hui réhabilités en habitations.

Les habitants résident en moyenne depuis 19,5 ans sur le territoire, preuve d'une certaine stabilité. La majorité travaille en dehors des communes, ce qui confère à ces territoires un caractère essentiellement résidentiel.

- **Population essentiellement active**

Le revenu moyen est de 23 122 € par an, contre :

- 23 940 € pour la CCBE,
- 24 270 € pour l'Isère,
- 24 179 € pour la France (2022).
-

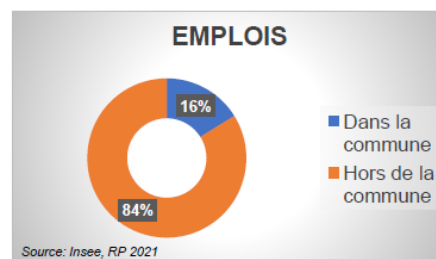
La population est essentiellement active : 75,5 % des 15-64 ans ont un emploi (contre 73 % pour la CCBE).

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont :

- Les professions intermédiaires et les employés (48 %),
- Les ouvriers (31,5 %).

Le travail s'effectue majoritairement en dehors des quatre communes.

133 entreprises, représentées essentiellement par 51% ds le bâtiments (maçons, électriciens...) et 16% automobile, garage...



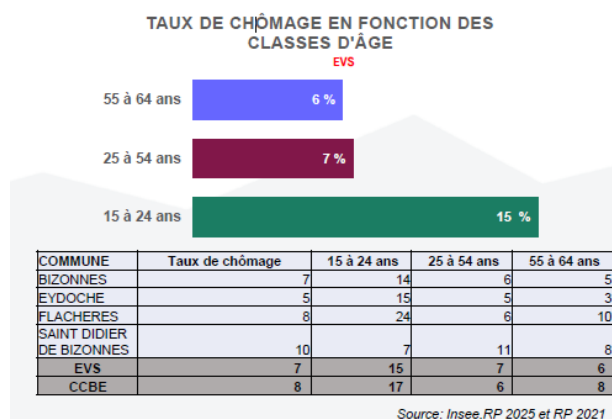
• **Un taux de chômage qui touche essentiellement les jeunes**

Taux de chômage (2021) :

- EVS : 7 %
- CCBE : 8 %
- Isère : 6 %
- France : 5,7 %

La tranche d'âge la plus touchée par le chômage est celle des 15-24 ans, avec un taux de 17,4 %, similaire à celui de la CCBE.

Malgré cela, la population présente un niveau de formation relativement élevé, avec 48,5 % des habitants titulaires au minimum du baccalauréat.



COMMUNE	Taux de chômage	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans
BIZONNES	7	14	6	5
EYDOCHE	5	15	5	3
FLACHERES	8	24	6	10
SAINTE DIDIER DE BIZONNES	10	7	11	8
EVS	7	15	7	6
CCBE	8	17	6	8

c) *Un territoire agréable à vivre*

Loué pour sa qualité de vie, le territoire est apprécié pour son cadre rural où il fait bon vivre. Les communes sont majoritairement rurales, largement occupées par des activités agricoles (les cultures céréalières alternent avec les prairies). Bizennes et Eydoche sont les deux communes de Bièvre Est qui comptent le plus grand nombre d'exploitants agricoles. On y trouve également de nombreuses zones naturelles (étangs, bois...).

• **Des équipements de proximité récents**

Les quatre communes disposent de nombreux équipements publics récents :

- Une mairie dans chaque commune,
- Une grande salle polyvalente et une salle annexe pour les habitants,
- Un city-stade, un terrain de football,
- Une bibliothèque à Bizennes, un coin lecture à Eydoche,
- Un restaurant à Flachères, une boulangerie à Bizennes,
- Des bureaux de poste à Bizennes et Eydoche (en mairie)

- **Des écoles dans chaque commune**

Nombre d'enfants scolarisés par commune pour l'année scolaire 2024/25

COMMUNE	NOMBRE
Bizonnes (Cycle 1 et 2)	115
Eydoche (Cycle 1 et 2 + accueil cycle 1 de Flachères)	60
Flachères (cycle 2)	30
Saint-Didier de Bizonnes (cycle 1 et 2)	37

TOTAL : 242

Des Collèges un peu plus loin :

- Le Grand-Lemps
- Champier

- **Services proposés par la communauté de communes Bièvre Est :**

Accueils de loisirs :

- Pour les 3-11 ans à Eydoche
- Pour les 11-17 ans à Bizonnes

En priorité pour les familles domiciliées sur la CCBE.

Ouverts les mercredis de 8h à 18h et pendant les petites et grandes vacances scolaires (fermé les jours fériés). Les locaux sont mis à disposition par les communes via une convention d'utilisation.

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) :

Ouvert le jeudi matin à Bizonnes, mis en place par le service petite enfance de Bièvre Est.

Les salariées de l'EVS y interviennent également, ce qui permet de rencontrer de nouvelles familles.

Relais Petite Enfance (RPE) :

Les quatre communes comptent 22 assistantes maternelles agréées, réparties comme suit :

Bizonnes : 9 ; Saint-Didier-de-Bizonnes : 1 ; Flachères : 4 ; Eydoche : 8

Capacité d'accueil théorique : 88 places (4 enfants par assistante maternelle).

Des animations petite enfance ont lieu sur les communes de Bizonnes et Flachères.

- le service petite enfance gère le RPE, 2 LAEP et 3 crèches. Les ALE intercommunaux accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans, en priorité les familles domiciliées sur la CCBE. Ils fonctionnent à Apprieu, Eydoche, Izeaux, Le Grand Lemps et Renage, de 8h à 18h, les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les petites et grandes vacances scolaires (fermé les jours fériés). Les locaux sont mis à disposition par les communes via une convention d'utilisation.

- **Services de santé :**

- Services à domicile : ADMR / SSIAD

→ **L'ADMR** s'adresse à des publics très divers. Il y a bien sûr les personnes âgées, en situation de handicap ou malades, mais aussi les familles qui ont besoin d'une aide ponctuelle : grossesse, naissance, maladie d'un parent ou d'un enfant. Elle propose

également des services de ménage, de repassage et, en complément de l'offre des assistantes maternelles, de la garde d'enfants à domicile sur des horaires périscolaires.

→ **SSIAD** de Châbons : Ce service a pour objectif d'apporter une aide à la personne dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes de moins de 60 ans atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique.

- **Cabinet d'infirmiers** à Bizonnes
- **Le centre médico-social du Département de l'Isère à Le Grand-Lemps** : il fait partie des centres médico-sociaux publics départementaux, combinant une mission sociale (PMI, accompagnement des familles, jeunes enfants, etc.) et des services médicaux accessibles à la population.
- Le **Centre de soins non programmés à Le Grand-Lemps** accueille sans rendez-vous pour des consultations médicales rapides destinées aux urgences légères et besoins de soins immédiats.
- **Le Centre de santé sexuelle du département La Côte-Saint-André** : propose écoute et conseils en vie affective et sexuelle, un accès gratuit et confidentiel à la contraception, des consultations médicales certains jours, ainsi qu'un accompagnement des victimes de violences.

- **Une dynamique associative et citoyenne**

Le tissu associatif est riche, avec :

→ Des CCAS très actifs, qui animent une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune.

Ils assurent différentes missions directement orientées vers la population : Aide et accompagnement des personnes âgées ou handicapées, des enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions.

Ils mettent en place des actions pour récolter des fonds (ventes solidaires), utilisés notamment pour :

- Le repas des aînés
- Les colis de fin d'année

Communes	Composition	Ce que proposent les CCAS
Saint-Didier-de-Bizonnes	1 maire, 10 membres 5 élus et 5 habitants	Octobre : vente de brioches, pizzas et tombola Le budget est utilisé pour le repas des anciens et/ou le colis de Noël. Les habitants ne venant pas au repas reçoivent chez eux une visite avec un petit colis. Mobilisation également pour soutenir les difficultés passagères des familles dans le besoin (écoute, attention)
Eydoche	Maire, 8 membres, 4 élus et 4 habitants	Il organise chaque année une vente de plats à emporté et le samedi de paque une vente de brioches et des rencontres intergénérationnelles 2 lundis après-midi par mois. Le budget alloué au CCAS est utilisé pour le repas des anciens ou le colis de Noël pour les anciens hospitalisés
Flachères	Maire, 8 membres, 4 élus et 4 habitants	1 repas moules frites en janvier 1 à 2 salons dans l'année (bien être) ou un spectacle 2 fois par mois des après-midi intergénérationnelles les mercredis (peu d'enfants et de familles, mais anciens très présents) Le budget alloué est utilisé pour le repas des anciens en avril ou mai ou le colis de Noël. On fête aussi les anniversaires des 80, 90 et 100 ans puis tous les ans après 100 ans. Le CCAS prend en charge le coût d'une partie des activités GYM de l'UFOLEP pour les enfants et gym douce pour les + de 60 ans. Un gâteau est partagé pour les jeunes de 18 ans et une récompense de cheque cadeau est offerte aux diplômés de l'année
Bizonnes	Maire + 10 membres 5 élus et 5 habitants	Une fois par an un apéritif

		Le budget alloué au ccas est utilisé pour le repas des anciens et/ou le colis de Noël. Les habitants ne venant pas au repas reçoivent chez eux une visite et un colis. Le ccas se réunit 3 x dans l'année Il participe aussi à la prise en charge des téléalarmes Une aide existe pour le permis de conduire
--	--	--

- Des aides au permis de conduire (notamment à Bizennes)

- Des comités des fêtes et des associations de parents d'élèves (sous des écoles) très dynamiques
- Un total de 29 associations, principalement à vocation culturelle et sportive, elles sont très actives

Communes	Associations et services
Bizennes (10)	Bibliothèque le colibri (ouvert les mardis soir, mercredi et samedis matin), le comité des fêtes, le sou des écoles, E.S.B.B. Football (entente sportive Bizennes, Belmont, Saint-didier-de-Bizennes), l'association des chasseurs ACCA, au fil du partage (groupe de couturière les mercredis après-midi), le club arc-en-ciel (club du 3eme âge), multi biz'art, les échecs, UDAF
Eydoche (7)	L'association des chasseurs ACCA, amicale des boules, comité des fêtes, sou des écoles publiques, Spyder road 38 (moto 3 roues), association gym détente eydochoise, le point lecture d'Eydoche (les vendredis soir et samedis matin)
Saint-Didier-de-Bizennes (5)	Le comité des fêtes (le repas dansant Tartiflette, les traditionnels feux de la St Jean, un apéritif moules-frites et une soirée au profit du Téléthon), sou des écoles, l'association des chasseurs ACCA, Les colporteurs de cultures (association culturelle), une chorale
Flachères (7)	L'association des chasseurs ACCA, association des Jeunes de Flachères, association de surgélation de Flachères (gestion et utilisation d'un congélateur collectif), comité des fêtes de Flachères (braderie, farfouilles et foire aux navets), conservatoire du patois des terre froide, Flach'rando loisirs (gym adaptée encadrée par un professionnel et randonnée), sou des écoles et union sportive flachérois, Liers et chansons

- **Services d'accès aux droits :**

Le Pôle emploi (France Travail) de La Côte-Saint-André : accueille les demandeurs d'emploi du lundi au vendredi, avec des plages d'accueil libre le matin et des rendez-vous l'après-midi.

La Mission d'Orientation de La Bièvre (MOB) : pour les jeunes de 16 à 25 ans, elle propose conseil et soutien. Elle accompagne vers l'emploi et favorise l'insertion sociale et professionnelle. L'accueil est gratuit et personnalisé. Tout au long du parcours, un référent unique aide à trouver des solutions et oriente vers les bons interlocuteurs en fonction de la situation.

La Maison de services (France Services) de Le Grand-Lemps : centralise l'accès à une douzaine de services publics (CAF, Assurance Maladie, France Travail, URSSAF, Impôts, etc.) et accompagne les usagers dans leurs démarches administratives.

L'Association « Élans solidaires » : association basée à Le Grand-Lemps qui propose diverses actions : accueil, accompagnement, visites à domicile, repas partagés, groupes de parole, ateliers (tricot/crochet, couture, numérique), braderie et boutique de seconde main.

L'Association « Secours populaire » basée à La Côte-Saint-André est une association de solidarité qui aide les personnes en difficulté grâce à l'accès à l'alimentation, aux vêtements, aux loisirs et à l'accompagnement social.

- **Des projets pour les années à venir...**

- **Bizonnes** : création d'une nouvelle bibliothèque avec un espace numérique.
- **Saint-Didier-de-Bizonnes** : création d'une salle destinée aux habitants, à destination des associations.
- **Flachères** : finaliser le rachat du restaurant par la commune.
- **Eydoche** : mise en place d'une salle de stockage pour les associations de la commune, aménagements de sécurité au niveau de la voirie. Poursuivre les rencontres intergénérationnelles ALE et Seniors+, ainsi que l'atelier de jardin partagé.

d) *Des fragilités à prendre en compte*

- **Précarité sur le territoire de l'EVS**

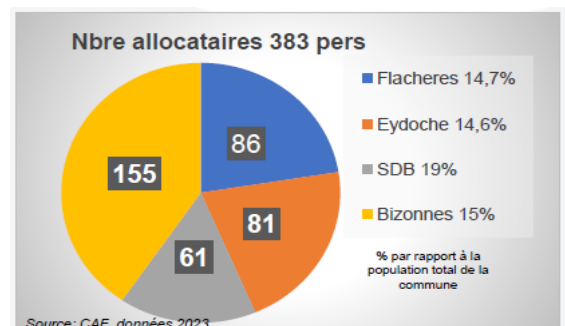
Sur le territoire, on dénombre 383 allocataires CAF, répartis principalement en :

- 252 couples avec enfants,
- 65 personnes seules, sans enfants,
- 62 familles monoparentales.

La commune qui compte le plus d'allocataires CAF avec un quotient familial (QF) bas est Bizonnes (40 foyers), suivie de : Eydoche : 33 foyers, Flachères : 20 foyers et Saint-Didier-de-Bizonnes : 15 foyers.

En proportion de la population, Saint-Didier-de-Bizonnes est la commune qui compte le plus fort taux d'allocataires CAF.

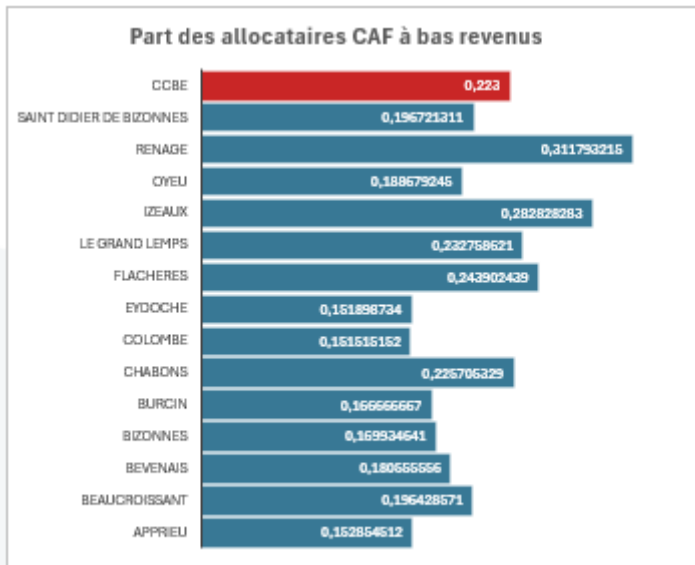
La commune qui concentre le plus de personnes isolées et de familles monoparentales est Bizonnes, avec 51 personnes concernées.



Situations familiales

Situation familiale synthétique	TOTAL 4 communes EVS	BIZONNES	EYDOCHE	FLACHERES	SAINT DIDIER DE BIZONNES
NB TOTAL ALLOCATAIRES	383	155	81	86	61
ISOLE (SEUL SANS ENFANT)	64	22	13	18	11
FAMILLES MONOPARENTALES	61	29	11	12	9
COUPLES AVEC ENFANTS	249	102	55	54	38

Source: CAF, données 2023



Sources: INSEE 2019-2023 et CAF 2023

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) vient en appui à 388 foyers sur le territoire de l'EVS dont 165 foyers à bas revenus (sur 759 ménages et 252 adultes seuls= 978 foyers des 4 communes = 40% ont l'aide de la CAF dont 16% ont des bas revenus),.

Les principales aides perçues sont :

- Allocation familiale : 60 % des foyers,
- Prime d'activité : 27 %,
- Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) : 24 %,
- Aide au logement : 11,4 %.

Nombre d'allocataires précaires par commune (source : CAF) :

- Bizennes : 153
- Eydoche : 79
- Flachères : 82
- Saint-Didier-de-Bizennes : 61
- ☞ Total : 375 allocataires précaires

Source : CAF

• **L'isolement**

L'isolement constitue l'un des principaux enjeux sociaux du territoire :

- 22,5 % des habitants vivent seuls,
- 6,7 % vivent en famille monoparentale.

La solitude touche particulièrement les personnes âgées, notamment les plus de 80 ans, dont près de 40 % vivent seules à leur domicile — en particulier à Bizennes et Saint-Didier-de-Bizennes.

On note davantage d'hommes isolés que de femmes :

- 36 hommes seuls contre 24 femmes seules.

• **Des logements vieillissants**

Souvent les logements sont mal isolés, de grande taille : plus de 5 pièces, souvent au-delà de 120 m².

Rencontre CMS:

Les travailleurs sociaux du Centre Médico-Social (CMS) de Le Grand-Lemps accompagnent actuellement 34 personnes sur les quatre communes :

- Bizones : 14 personnes,
- Eydoche : 9 personnes,
- Flachères : 5 personnes,
- Saint-Didier-de-Bizones : 6 personnes.

Ils interviennent auprès de :

- Retraités financièrement fragiles,
- Mères isolées,
- Personnes en rupture numérique,
- Personnes en difficulté d'accès aux droits,
- Situations de séparation nécessitant un accompagnement juridique,
- Personnes en recherche de logements d'urgence.

- **Accès aux soins**

Les communes de l'EVS ne disposent d'aucun cabinet médical généraliste ou spécialiste, ni de pharmacie.

Le seul service de proximité est un cabinet infirmier à Bizones.

Pour un suivi médical, les habitants doivent se rendre à :

- Champier
- Le Mottier
- La Frette
- Le Grand-Lemps

L'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) intervient auprès des personnes âgées pour :

- les soins du quotidien (toilette, ménage, courses),
- et organise des temps de convivialité pour lutter contre le sentiment d'isolement.

- **Inégalités femmes/hommes**

Les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes sont marquées :

- 78 % des femmes travaillent à temps partiel,
- contre seulement 21,7 % des hommes.

Le temps partiel subi peut renforcer un sentiment d'isolement, d'enfermement dans le foyer et d'éloignement du monde du travail.

- **La mobilité**

La commune est desservie par les transports en commun. Deux lignes d'autobus Transisère assurent des liaisons vers La Côte-Saint-André et Le Grand-Lemps.

Il n'existe aucun aménagement cyclable, et les routes actuelles sont étroites et peu sécurisées pour les cyclistes, ce qui limite les mobilités douces.

- 36 personnes, dont 14 à Bizones, ne disposent d'aucun véhicule personnel, ce qui accroît leur isolement, notamment dans un territoire rural peu desservi.

Quelques alternatives à la voiture, encore peu utilisées :

- Covoiturage avec Mov'ici, un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Réseau Pouce, dispositif d'auto-stop organisé avec des panneaux d'arrêt installés dans les 4 communes, porté par la CC Bièvre Est.
- Le Tacot – Bièvre Valloire Mobilité, un outil d'aide à la mobilité solidaire pour faciliter l'accès à l'insertion sociale et professionnelle, ou le maintien en emploi des personnes en difficulté de transport.
- Le train, avec deux gares à proximité : Le Grand-Lemps et Chabons.

Le transport est aussi un enjeu environnemental majeur : 62 % des ménages possèdent deux véhicules ou plus, ce qui rend difficile toute réduction significative du nombre de voitures en circulation.

Peu de commerces sur les 4 communes : 1 boulangerie, 1 quincaillerie, 1 laiterie, 1 restaurant

2. Données issues de la participation des habitants et partenaires

Une enquête auprès des habitants

Entre novembre et décembre 2024, 119 questionnaires ont été remplis. Ils ont été diffusés lors de divers événements et lieux : soirées cinéma, accueils de loisirs (ALE), écoles, LAEP, assistantes maternelles, etc.

Les résultats détaillés sont disponibles en annexe du compte rendu du COPIL 1.

Ce qu'il en ressort :

- Nos actions les plus identifiées par les habitants sont le cinéma itinérant et les accueils de loisirs.
- Côté communication, la majorité des canaux sont utilisés (affichage, bouche-à-oreille, réseaux sociaux...), ce qui semble porter ses fruits.
- Les habitants connaissant en majorité l'EVS
- Ils se déclarent globalement satisfaits du cadre de vie.

Un besoin partagé, quel que soit l'âge, un fort intérêt ressort pour le développement d'actions culturelles : du théâtre, des concerts et des spectacles.

Des rencontres auprès des partenaires

Des rencontres individuelles avec les partenaires locaux ont également été organisées.

Nous avons échangé avec les élus des quatre communes. Ces derniers se montrent soutenant envers le service EVS. Ils estiment qu'il répond à un besoin réel du territoire et qu'il est complémentaire des autres services communaux, contribuant ainsi à la dynamique locale. Ce nouveau projet pourra également répondre aux besoins des communes et associations partenaires, notamment en disposant d'une salle de confidentialité, inexistante à ce jour.

Nous avons aussi échangé avec les partenaires sociaux, notamment le Centre Médico-Social (CMS) et l'ADMR. Nous intervenons sur un territoire isolé. Ce n'est pas le secteur présentant le plus de problématiques, mais elles existent néanmoins : personnes vivant seules dans des logements grands et mal isolés, services éloignés, CCAS ne pouvant répondre à toutes les demandes (animations pour les habitants, moments de jeux pour les aînés). Les habitants craignent souvent le regard des autres et se sentent jugés lorsqu'ils vont en mairie pour évoquer leurs difficultés. L'EVS constituera ainsi un lieu neutre et accessible.

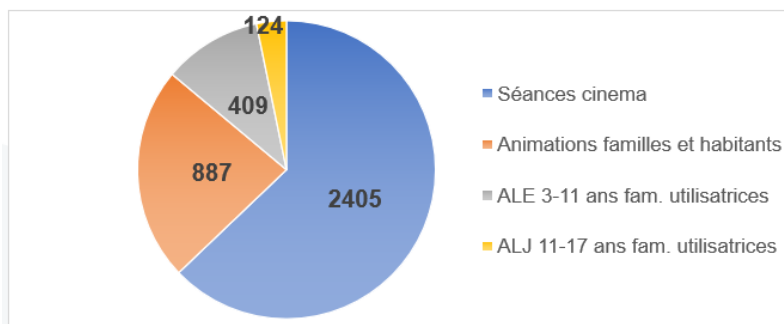
Pour les associations, l'EVS est un service de soutien grâce au prêt de matériel, à l'animation de manifestations communes et à la diffusion de leurs événements. Au cours de la dernière année, les collectifs ont permis de réunir différentes associations et de favoriser les rencontres sur un même secteur.

C. Ce que l'on retient de l'évaluation du précédent projet social

1. Bilan de l'activité de l'EVS

L'activité de l'EVS repose sur les inscriptions des habitants aux activités proposées par l'EVS. La majorité des activités sont sur inscription ou sur achat de places lors des séances de cinéma.

Entre 2021 et 2024, **3825 personnes** ont participé aux actions de l'EVS. Il s'agit principalement des habitants des 4 communes de l'EVS, ainsi que de ceux de Biol et Belmont.



• Bilan des actions familles et habitants

Augmentation du nombre de participants aux séances de cinéma. Les animations restent stables.

Thème	2022	2023	2024	TOTAL 3 ans
Séances cinéma (soirées, ciné plein air et ciné goûter)	11 séances 638 participants	10 séances 727 participants	11 séances 1140 participants	2505 participants
Animations famille et globales (jardins, conférences, sorties, jeux, ateliers parents et enfants...)	19 ateliers 325 participants	11 ateliers 249 participants	19 ateliers 313 participants	49 ateliers 887 participants
TOTAL	693	974	1453	3392

• Bilan de la fréquentation des familles utilisatrices de l'accueil de loisirs enfance (6-11 ans)

ALE_MERCREDI	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Nombre de familles utilisatrices	47	54	47	40	188
COMMUNES					
Bizonnes	5	8	10	8	31
Eydoche	15	13	6	4	38
Flachères	9	9	10	8	36
St Didier de bizonnes	4	3	4	6	17
autres communes CCBE	4	10	10	8	32
Hors CCBE	10	11	7	6	34

ALE_VACANCES	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Nombre de familles utilisatrices	54	54	59	54	221
COMMUNES					
Bizonnes	6	9	14	14	43
Eydoche	14	12	12	6	44
Flachères	8	9	12	12	41
St Didier de bizonnes	2	3	6	9	20
autres communes CCBE	8	7	11	10	36
Hors CCBE	16	14	4	3	37

Les chiffres sont stables d'année en année, avec quelques familles provenant d'autres communes et hors CCBE.

- **Bilan de la fréquentation des familles utilisatrices de l'accueil de loisirs jeunesse (11-17 ans)**

ALJ_MERCREDI	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Nombre de familles utilisatrices		3	12	10	25
COMMUNES					
Bizonnes		3	9	8	20
Eydoche					0
Flachères					0
St Didier de bizonnes			1	1	2
autres communes CCBE			1	1	2
Hors CCBE			1		1

ALJ_vacances	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Nombre de familles utilisatrices	28	21	18	32	99
COMMUNES					
Bizonnes	6	5	9	15	35
Eydoche	3	1	2	1	7
Flachères	2	3	2	3	10
St Didier de bizonnes	2		1	1	4
autres communes CCBE	13	8	2	7	30
Hors CCBE	2	4	2	5	13

Plus de jeunes inscrits sur les vacances, chiffres en augmentation

Ce qu'on retient :

Nous avons principalement de petits effectifs, liés au territoire de 2250 habitants, mais ceux-ci restent stables. Les activités répondent à un besoin des habitants, notamment les accueils de loisirs, mais ces derniers ne feront plus partie du futur projet social de l'EVS ; ils seront transférés à un service dédié. Quant aux séances de cinéma, elles rassemblent beaucoup de monde, comme le montrent les chiffres annuels. De plus, cette action est portée par un collectif de bénévoles, composé d'environ 6 personnes des 4 communes, présentes régulièrement (2 fois par mois) et moteur dans le projet.

Les activités à dynamiser restent les ateliers, qui sont au cœur des missions d'un EVS, principalement destinés aux familles et aux habitants. Nous avons eu plus de mal à mobiliser le public, surtout les mercredis, ainsi que lors des sorties en famille pendant les vacances et les samedis. Nous sommes sur un territoire où la plupart des habitants partent travailler pendant la journée et parcourent de grandes distances pour se rendre au travail.

2. Évaluation de la déclinaison des objectifs du projet par axes

Orientations	Objectifs opérationnels
A. Développer la visibilité du projet social	1. Créer (ou réhabiliter) un équipement propre à l'EVS
	2. Poursuivre la dynamique collective
	3. Déployer une communication interne et externe efficiente
B. Redynamiser le lien social	1. Développer des actions en faveur de la parentalité
	2. Développer pour tous des actions artistiques et culturelles
	3. Soutenir des projets habitants
	4. Poursuivre le lien avec les partenaires
	5. Apporter une attention particulière au public isolé

a) Axe 1 : développer la visibilité du projet social

Rappel de la finalité :

Objectifs opérationnels	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
1. Créer (ou réhabiliter) un équipement propre à l'EVS			
2. Poursuivre la dynamique collective			
3. Déployer une communication interne et externe efficiente			

Les fiertés :	Les questionnements et pistes d'améliorations :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre de participants aux actions itinérantes (ex : cinéma, ateliers familles...) est en augmentation. ➤ Une nouvelle plaquette a été réalisée. Les actions sont désormais inscrites sur le site de Bièvre Est, sur l'application Panneau Pocket des communes, et les écoles diffusent également les informations. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actuellement, nous disposons de bureaux et d'actions itinérantes. Le travail relatif à la création, la réhabilitation ou l'aménagement d'espaces de permanence pour accueillir les publics spécifiques à l'EVS reste encore à développer. Cela constituera un objectif important dans les futures réflexions. ➤ Les enquêtes menées auprès des habitants montrent que l'EVS n'est pas encore pleinement identifié.

b) *Axe 2 : Redynamiser le lien social*

Rappel de la finalité :

Objectifs opérationnels	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
1. Développer des actions en faveur de la parentalité			
2. Développer pour tous des actions artistiques et culturelles			
3. Soutenir des projets habitants			
4. Poursuivre le lien avec les partenaires			
5. Apporter une attention particulière au public isolé			

Les fiertés :	Les questionnements et pistes d'améliorations :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'EVS met en place des services d'accueil pour les enfants de 3 à 17 ans, les mercredis et pendant les vacances. Il participe au fonctionnement du LAEP à Bizennes en tant qu'accueillant et propose des ateliers ainsi que des sorties pour les parents et enfants. ➤ Il a accueilli la compagnie Virevolte, travaille régulièrement avec la médiathèque de la Fée Verte, soutient les initiatives locales : coin lecture, bibliothèque, l'association Les Colporteurs de Culture, et propose des projections de cinéma, entre autres. ➤ L'EVS soutient également les projets des habitants : cinéma, jardin à Eydoche, aide aux dossiers de subvention pour le financement d'ateliers de gym à Flachères, etc. ➤ Il poursuit ses collaborations avec divers partenaires : communes, CCAS, associations de parents d'élèves, écoles, travailleurs sociaux de la CAF, Département, CMS du Département, la MOB, etc. ➤ L'EVS propose des actions avec des tarifs adaptés au quotient familial et offre la possibilité de prendre la navette. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aujourd'hui, nos actions attirent peu de participants correspondant à un public isolé, malgré les tarifs bas et la volonté de proposer des actions attractives. Cela sera à travailler dans le prochain PS (projet social). ➤ Nous avons commencé à soutenir des projets d'habitants, tels que le jardin et le cinéma. Cependant, il serait intéressant d'approfondir cet axe à l'avenir en développant une méthodologie et en impliquant davantage d'habitants dans la vie de l'EVS.

3. Question évaluative du projet précédent

Dans l'ancien projet, nous avons plusieurs questions évaluatives :

Q1 : Quel est le niveau d'avancement du projet de création de l'équipement EVS Nord ? Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Q2 : Quand et pourquoi avons-nous mobilisé le collectif du bassin de vie nord ? Quelle a été la fréquence, le niveau de fréquentation, l'utilité et l'impact ?

Q3 : Avons-nous su repérer les ressources locales disponibles pour développer notre communication ? Nos supports numériques, supports matériels, réseaux, interactions directes, etc. ?

Q4 : Avons-nous su améliorer notre niveau de communication ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment ? Qualité, usages, retours des usagers, etc.

Q5 : Question à poser aux habitants (micro-trottoir) : connaissez-vous les activités de l'EVS Nord ?

C'est finalement lors de la dernière année de renouvellement que nous avons pu mettre en place toutes ces questions interrogatives. Des COPIL et des réunions de collectif sur le projet ont réellement été réorganisés cette dernière année. Les causes : l'absence de responsable hiérarchique pour assurer le lien avec les partenaires institutionnels.

Cette dernière année nous a permis de relancer une dynamique entre élus, habitants et partenaires pour réfléchir et co-construire le nouveau projet. Cela a également été l'occasion de travailler avec les élus sur la recherche d'un lieu fixe, tout en maintenant des actions itinérantes. Aujourd'hui, le projet semble s'orienter dans ce sens.

Nous avons également pu être accompagnés par la Fédération des centres sociaux dans la construction du renouvellement, la rencontre d'autres EVS, ainsi que dans le travail avec les communes sur la recherche du lieu.

Concernant la communication, nous y travaillons au quotidien. Avec le départ des accueils de loisirs, nous avons dû repenser notre approche. Nous avons rencontré les communes, qui utilisent essentiellement Panneau Pocket et les affiches. Nous sommes donc en train de retravailler ces supports.

En ce qui concerne la question auprès des habitants, oui, l'EVS est connu, mais principalement pour les accueils de loisirs et les soirées cinéma. Le projet en lui-même n'est pas encore pleinement compris par les habitants. Cependant, les élus des communes commencent à mieux le saisir.

III. OU L'ON VA : NOS VALEURS ET NOTRE ARBRE A OBJECTIFS

A. NOS VALEURS

Lors du dernier comité technique (COTECH) en avril 2025, nous avons travaillé collectivement sur les valeurs que nous jugeons essentielles à faire vivre au sein de l'EVS CCBE. Plus le rond est grand, plus la valeur correspondante est considérée comme importante.

Les valeurs les plus importantes sont : vivre ensemble, lien social, convivialité et partage.

Dans ce nouveau projet, nous accorderons



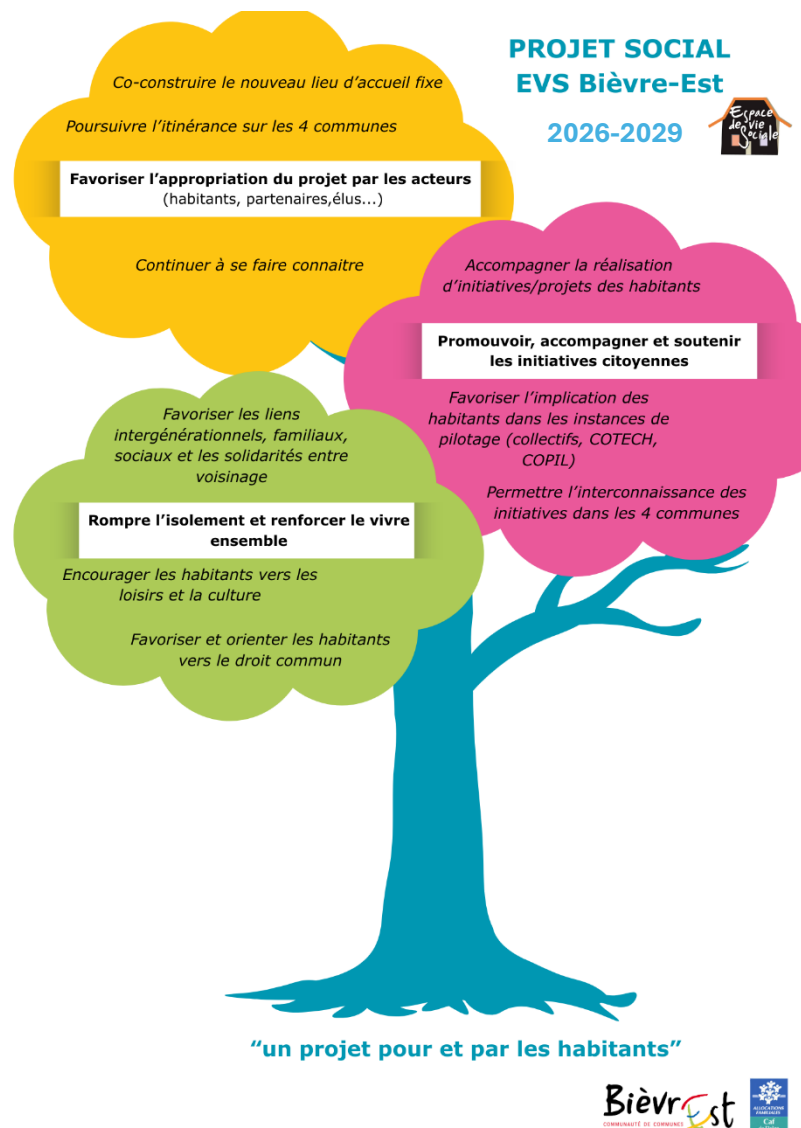
une grande importance au développement de la fonction d'accueil, mission essentielle d'un EVS, qui permet de faire vivre toutes ces valeurs.

- Un accueil dans la posture des salariés : bienveillant, respectueux et à l'écoute.
- Un accueil dans un lieu adapté et accessible : ouvert à tous, incluant les personnes en situation de handicap, avec des horaires et une tarification adaptée, ainsi qu'un fonctionnement quotidien réfléchi pour favoriser l'inclusion.

B. Notre arbre à objectifs :

À partir des constats issus du diagnostic et de l'évaluation de l'ancien projet social, trois grands axes ont émergé pour l'EVS de Bièvre Est. Ces axes correspondent à la déclinaison de l'arbre à objectifs.

Chaque axe est présenté sous la forme d'une note synthétique reprenant les constats, les besoins identifiés, l'inclusion de cet axe au regard d'autres enjeux (CTG, projet politique...), indicateurs, ainsi qu'un tableau de déclinaison de l'axe en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions. Certaines de ces actions font l'objet de fiches détaillées en annexe.



1. AXES 1 : FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LES ACTEURS (habitants, partenaires, élus...)

Nos constats, problèmes et/ou besoins identifiés :	Les résultats attendus :
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de lieu dédié EVS pour l'accueil du public • La mission d'accueil de l'EVS est peu visible • Fonctionnement itinérant apprécié sur les quatre communes • Soutien affirmé des quatre communes • Peu d'instances d'accès aux droits sur le territoire • Territoire isolé • Dynamique habitante présente mais à consolider • EVS peu identifié en dehors des soirées cinéma et des accueils de loisirs enfance/jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'appropriation du lieu fixe par les habitants et les partenaires → <u>Améliorer l'accueil du public par la création d'un lieu fixe dédié à l'EVS, tout en conservant l'itinérance</u> • Permettre à chacun de se sentir accueilli et bien orienté → <u>Développer les missions : d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et de soutien auprès des habitants</u> • Développer le nombre de participants à l'EVS → <u>Continuer à se faire connaître et être présent sur les quatre communes</u>
L'inclusion de cet axe au regard des enjeux suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Du projet politique de territoire de Bièvre Est 2020-2030</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 5 : renforcer les solidarités et la cohésion de territoire • <u>Du Contrat de Territoire Global 2023-2027 (CTG)</u> = <ul style="list-style-type: none"> • Axe : Animation de la vie sociale : les centres sociaux culturels, acteurs principaux de l'animation de la vie sociale, objectif stratégique : réorganisation des centres sociaux pour une plus grande cohérence • <u>De la circulaire CNAF n°2012-013</u> : Les finalités des EVS: <ul style="list-style-type: none"> • la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité • le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage 	

AXES 1 : FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LES ACTEURS (habitants, partenaires, élus...)			
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions et moyens	Critères d'évaluation et indicateurs
Améliorer l'accueil du public par la création d'un lieu fixe dédié à l'EVS, tout en conservant l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un équipement fixe dédié à l'EVS avec une accessibilité à tous Lancer une dynamique de co-construction (usager, partenaires, élus) sur l'aménagement d'un lieu dédié EVS Élaborer un projet d'accueil Identifier les actions dans le lieu et en itinérance Réfléchir à un nouveau nom pour l'EVS 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de l'utilisation des lieux, lien commune et intercommunalité (travaux, convention, dossier d'investissement...) Ateliers de co construction du lieu avec les usagers, les partenaires (choix et mise en place des espaces, du mobilier, de la décoration, etc.) Temps fort d'inauguration co-construit avec les habitants Fiche action pour définir l'accueil, les actions dans le lieu et les actions en itinérance Ateliers de créativité pour un nouveau nom de l'EVS <p>Moyens : Financement, signalétique, convention, partenariat, calendrier de mise à disposition des salles</p>	<p>Les habitants se sont-ils sentis impliqués dans l'aménagement de ce lieu ? Ressentent-ils un sentiment d'appropriation ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Réalisation du lieu fixe ; Nombre et fréquence de rencontres ; Réurrence et degré d'implication des usagers ; Typologie des participants ; Rôle des habitants ; Satisfaction des usagers concernant leur implication (intégration, sentiment d'utilité, appropriation du projet, etc.)</p>
Développer les missions : d'accueil, d'orientation et d'écoute	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un espace : <ul style="list-style-type: none"> D'accueil D'orientation et de ressources D'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture régulière, avec des horaires adaptés, dans un espace chaleureux (coin tisanerie, jeux, cuisine, etc.). Espace d'information et d'orientation, avec un présentoir et affichage clair dès l'entrée. Mise à disposition d'un bureau confidentiel pour des permanences de partenaires à leur demande Proposer des temps d'accueil café. Temps d'échange sur les missions et la posture d'accueil des salariés et bénévoles 	<p>Les permanences dans ce lieu permettent-ils aux usagers de venir et de se sentir en confiance, être écouté, orienté ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Nombre de personnes qui sont rentrées ; Typologie et récurrence des usagers ; Besoins constatés (dialogue avec salarié, dialogue entre usagers, activités, participation à un atelier, orientation...)</p>

<p>Continuer à se faire connaître et être présent sur les quatre communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre des actions d'aller-vers sur les quatre communes • Aller à la rencontre des partenaires locaux pour renforcer la visibilité de l'EVS • Prendre le temps de rencontrer les habitants et d'échanger avec eux 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions « d'aller vers » itinérantes : cinéma, autres... à définir • Repas conviviaux avec les partenaires locaux (directeurs d'écoles...) • Présentation de l'EVS lors d'évènements locaux : réunions d'associations, cérémonies de vœux communales, réunions de rentrée scolaire, accueil de loisirs, marché, atelier du CCAS. • Accueillante au LAEP à Bizones, une fois par mois. 	<p>Le service Espace de Vie Sociale (EVS) a-t-il poursuivi des actions d' « aller-vers » ? Ces actions ont-elles permis à de nouveaux habitants de découvrir l'EVS ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Nombre, lieu et types d'actions ; Types de publics : d'âges, lieu de résidence ; Nombre de personnes ayant découvert l'EVS et ayant rejoint de nouvelles actions par la suite</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des évènements 	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration des nouveaux locaux de l'EVS • Fête de l'EVS annuelle 	<p>Les événements organisés ont-ils permis de faire connaître l'Espace de Vie Sociale (le lieu et ses services) ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Nombre de participants des différentes communes ; Nombre de nouvelles personnes accueillies ; Nombre de personnes ayant rejoint de nouvelles actions par la suite</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les missions et les actions de l' EVS • Créer des outils de communication simples et attractifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de supports de communication plus adaptés : programmation, présentation de l'EVS, livret d'accueil bénévoles. • Mise à jour des sites internet des mairies. • Organisation d'affichage dans les communes efficaces et réparties avec les bénévoles (devant les écoles, mairies, etc.). • Diffusion de l'actualité : par mail, sur Facebook, dans <i>Le Dauphiné</i>, et sur les sites de Bièvre Est. 	<p>Les outils de communication sont-ils accessibles à tous, à jour et bien diffusés ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Permettent-ils de comprendre le projet et ses différentes actions ? ; Nombre et types d'outils utilisés ; Qualité de la compréhension et la lisibilité des supports ; Modes de diffusion ; Temps dédié ; Diversité des publics touchés ; Nombre de personnes ayant rejoint de nouvelles actions par la suite</p>

Nom de l'action : L'accueil (lieu fixe et itinérance)	
<p>Les éléments de diagnostic ou de contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fonctionnement en itinérance depuis 2018 → Les soirées cinéma et les actions délocalisées sur les 4 communes sont appréciées par les élus et les habitants : elles favorisent l'équité territoriale → La mise en place d'un lieu fixe suscite des inquiétudes chez certains habitants et élus, qui redoutent une perte de proximité → Équipe EVS composée de 1,2 ETP → Volonté de développer un accueil spontané au sein du lieu fixe 	
Axe(s)	Axe 1 : Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs (habitants, partenaires, élus...)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accueil du public à travers un lieu fixe dédié à l'EVS, tout en maintenant une dynamique d'itinérance • Continuer à se faire connaître et à être présent sur les quatre communes • Définir les modalités d'accueil, les actions proposées dans le lieu fixe et celles réalisées en itinérance • Poursuivre les actions d'« aller-vers » sur l'ensemble du territoire
Public	Professionnels de l'EVS Équipe de gouvernance
Description	<p>Définir collectivement l'organisation de l'accueil, à la fois dans le lieu fixe et dans le cadre des actions itinérantes, en tenant compte des contraintes liées au temps de travail de l'équipe, qui reste limitée.</p> <p>Le lieu fixe Objectif : Permettre un accueil spontané de qualité, sur des plages horaires régulières et un espace chaleureux adapté (fauteuil, espace d'affichage, café...).</p> <p>Il pourra proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des temps d'ouverture en accès libre • Des ateliers réguliers : pause-café, cuisine, activités créatives, bien-être, jeux... • Des horaires fixes, connus et communiqués à l'avance <p>L'itinérance Maintien des actions sur les 4 communes, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De conserver la proximité avec les habitants éloignés du lieu fixe, • De se faire connaître auprès de nouveaux publics, <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soirées cinéma en itinérance sur les 4 communes à poursuivre. - Autres actions sur des projets spécifiques ou spontanés qui ne peuvent se dérouler dans le lieu fixe (ex. : ateliers jardinage, actions en lien avec une commune ou un lieu extérieur). <p>Compte tenu du temps limité des professionnels (1 ETP pour le développement local), les actions seront prioritairement portées dans le nouveau lieu fixe, tout en restant attentif à la couverture des quatre communes.</p> <p>Organisation du lieu fixe Les horaires et jours d'ouverture, ainsi que la présence des professionnels, seront définis au moment de l'ouverture du lieu, en concertation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les quatre professionnels concernés (2 EVS, enfance, jeunesse), dont les emplois du temps sont contraints ; • Les actions déjà existantes sur le territoire (ouverture de la bibliothèque, ateliers de gym pour les seniors, association de jeux, club des aînés, etc.).
Type d'action	Action régulière et collective

Partenaires engagés dans l'action	Les 4 communes
Ressources mobilisées (humains, matériel)	<p>Humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe professionnelle de l'EVS <p>Matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Locaux : salle EVS + salles communales • Une convention de mise à disposition des salles itinérantes et fixe. • Outils de communication, mobilier, matériel d'animation selon les besoins
La gouvernance du projet	Organisation discutée et ajustée lors des instances de gouvernance de l'EVS
Calendrier prévisionnel	Un premier point d'étape sera réalisé lors du bilan d'activité annuel en mai/juin 2027
Evaluation (qualitatif, évaluatif)	<p><i>Le service Espace de Vie Sociale (EVS) a-t-il poursuivi des actions d'« aller-vers » ? Ces actions ont-elles permis à de nouveaux habitants de découvrir l'EVS ?</i></p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre, lieu et types d'actions proposées • Profils des publics touchés (âge, lieu de résidence) • Nombre de nouvelles personnes ayant découvert l'EVS • Taux de participation et réengagement dans d'autres activités

Nom de l'action: la communication du projet et des actions	
Les éléments de diagnostic ou de contexte	
<ul style="list-style-type: none"> → les missions de l'EVS sont peu connues des habitants, à l'exception du cinéma et des accueils de loisirs. → Depuis quelques années, les communes utilisent des outils tels que les panneaux Pocket pour informer les habitants de l'actualité. → Il n'existe pas de document présentant l'EVS de manière générale accessible à tous. → La plaquette existante n'est pas adaptée à une diffusion numérique (emails, panneaux Pocket, etc.). 	
Axe(s)	<p>Axe 1 : Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs (habitants, partenaires, élus, etc.).</p> <p>Axe 2 : Promouvoir, accompagner et soutenir les initiatives citoyennes (habitantes, associatives et citoyennes).</p> <p>Axe 3 : Rompre l'isolement et renforcer le vivre ensemble.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir l'EVS, son projet et ses actions. - Rechercher des bénévoles et permettre à ceux qui souhaitent s'impliquer de le faire. - Permettre aux habitants moteurs d'avoir un outil pour promouvoir et présenter l'EVS (lors de réunions, forums, accueils des nouveaux habitants, etc.).
Public	<p>Les habitants</p> <p>Les élus</p> <p>Les communes</p> <p>La communauté de communes</p>
Description	<p>Création de différents supports adaptés à l'envoi numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaquette d'information : Présentant l'EVS, ses missions, et suscitant l'envie de participer ou de s'impliquer dans les projets. • Programmation mensuelle des activités de l'EVS : Mettre en avant les événements à venir. • Affiches des actions : Pour rappeler et promouvoir les événements en cours. <p>Chaque support sera diffusé à la fois en version papier (pour les actions "aller vers") et via des canaux numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facebook (pages EVS et Bièvre Est) • E-mail (écoles, participants) • Panneaux Pocket des communes <p>Diffusion, pour présenter l'EVS et diffuser la plaquette de présentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un conseil municipal ou une réunion CCAS - Dans les écoles - lors des rencontres auprès des partenaires
Type d'action	
Partenaires engagés dans l'action	<p>Action régulière et continue pour la diffusion des supports.</p> <p>Action spontanée pour les rencontres et présentations.</p>
Ressources mobilisées (humains, matériel)	<p>Humaines : L'équipe professionnelle de l'EVS</p> <p>Matérielles : Outils de communication (flyers, affiches, supports numériques)</p>
La gouvernance du projet	La gouvernance sera assurée par l'équipe de l'EVS, en collaboration avec les partenaires et les communes.
Calendrier prévisionnel	<p>Dès l'ouverture du lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres dans les conseils municipaux • Réunions CCAS pour présenter l'EVS et diffuser la plaquette de présentation • Diffusion dans les écoles et auprès des partenaires • Lors d'événement de l'EVS
Evaluation (qualitatif, évaluatif)	<p>Quel a été l'impact de la communication auprès des habitants, élus et partenaires ?</p> <p>Indicateurs à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux participants et de nouvelles personnes impliquées • Impact perçu sur l'appropriation du projet de l'EVS (par les habitants, les élus, les partenaires)

2. AXE 2 : PROMOUVOIR, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES (HABITANTES, ASSOCIATIVES ET CITOYENNES ...)

Nos constats, problèmes et/ou besoins identifiés :	Les résultats attendus :
<ul style="list-style-type: none"> • Un collectif cinéma qui fonctionne sur les quatre communes. • Faible implication des habitants dans la gouvernance. • Peu d'initiatives portées par les habitants au sein de l'EVS. • De nombreuses initiatives existent sur les quatre communes, mais la communication est peu claire et difficilement lisible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des participants s'impliquent dans la construction et le suivi du projet dans les instances de décisions → Favoriser l'implication des habitants dans le projet de l'EVS en les intégrant aux instances de pilotage de l'EVS (collectifs, COPIL, COTECH) • Développement du pouvoir d'agir des habitants • De nouvelles initiatives citoyennes sont accompagnées et voient le jour • L'EVS devient un outil au service des initiatives citoyennes (habitantes, associatives, communales) → Accompagner la réalisation d'initiatives/projets portés par les habitants avec ou sans la présence de salariés • Les associations se connaissent, s'entraident, se mettent en lien • Les habitants bénéficient d'une vie locale riche et dynamique → Promouvoir et soutenir les initiatives associatives et communales des quatre communes du territoire
L'inclusion de cet axe au regard des enjeux suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Du projet politique de territoire de Bièvre Est 2020-2030</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 5 : renforcer les solidarités et la cohésion de territoire • <u>Du Contrat de Territoire Global (CTG)</u> : Axe : Animation de la vie sociale : les centres sociaux culturels, acteurs principaux de l'animation de la vie sociale, objectif stratégique : renforcer la participation habitante pour permettre un pouvoir d'agir accru • <u>De la circulaire CNAF n°2012-013</u> : La finalité des EVS: <ul style="list-style-type: none"> • la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise d'initiatives 	

**AXES 2 : PROMOUVOIR, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES
(HABITANTES, ASSOCIATIVES ET CITOYENNES ...)**

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions et moyens	Critères d'évaluation et indicateurs
Favoriser l'implication des habitants dans le projet de l'EVS en les intégrant aux instances de pilotage de l'EVS (collectifs, COPIL, COTECH)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un fonctionnement plus participatif • Sensibiliser les acteurs (élus, habitants...) au projet social 	<ul style="list-style-type: none"> • Instances de gouvernance plus participatives <p>Moyens : Temps conviviaux, outils et animations adaptés, plaquette d'accueil des bénévoles, posture appropriée des salarié·e·s</p>	<p>La structure de gouvernance permet-elle aux habitants de s'impliquer davantage dans les instances de décision ?</p> <p>Permet-elle aux participants de se sentir à l'aise et utiles dans ces espaces ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Nombre et types de réunions organisées ; Nombre de participants et répartition des rôles ; Niveau de satisfaction concernant l'implication des participants</p>
Accompagner la réalisation d'initiatives/projets portés par les habitants avec ou sans la présence de salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir, encourager, accompagner et valoriser les initiatives/ projets des habitants existants et en développer de nouveaux • Élaborer une méthode d'accompagnement pour porter de nouvelles initiatives habitantes • Favoriser le sentiment d'appartenance, de cohésion et d'engagement des bénévoles au projet de l'EVS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le collectif cinéma • Temps de travail entre salarié·e·s pour élaborer une méthode et des outils d'accompagnement • Mise en place d'un collectif programmation : points réguliers avec les référents d'actions (programmation, bilans, perspectives, temps conviviaux, etc.) • Moments conviviaux : repas partagé en début et fin d'année pour favoriser les échanges et la convivialité <p>Moyens : Livret d'accueil des bénévoles, fiche « action », convention de mise à disposition (salle, matériel), formation à</p>	<p>L'accompagnement permet-il aux habitants de monter des projets ?</p> <p>Nombre d'initiatives/projets portés par les bénévoles, précisant s'il s'agit de collectifs ou d'individuels, d'habités ou de nouveaux ; types d'accompagnements réalisés : mise en lien, méthodologie, soutien humain, matériel, financier, etc. ; Rôle joué par les habitants dans la mise en œuvre des projets ; Niveau de satisfaction des usagers concernant leur implication (intégration, sentiment d'utilité, reconnaissance...)</p>

		la sécurité des lieux pour les bénévoles référents des actions, identification d'un référent salarié et des bénévoles référents pour chaque action.	
Promouvoir, soutenir et favoriser l'interconnaissance des initiatives associatives et communales des quatre communes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir : mettre à disposition des locaux et du matériel • Rendre visible, promouvoir les initiatives existantes • Développer un réseau local : les associations se connaissent, s'entraident, se mettent en lien • Poursuivre la co-réalisation d'actions communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de la salle pour des réunions • Malle prêt de jeux • Communiquer sur les actions des communes et associations locales • Temps conviviaux (repas, petit déjeuner) ; Rencontres thématiques avec intervenants, échange autour de bonnes pratiques • Actions communes : soirées jeux itinérantes en partenariat avec le sou des écoles, service enfance 	<p>L'EVS a-t-il aidé les associations et les communes dans la réalisation de leurs actions ? A-t-il contribué à rendre visibles les initiatives locales portées par les associations et les communes ?</p> <p>L'EVS a-t-il permis aux associations des 4 communes de se rencontrer et de créer du lien entre elles ?</p> <p>La synergie entre (les associations, CCAS, communes, initiatives des habitants) permet-elles une vie locale riche et dynamique ?</p> <p><u>Indicateurs</u> Satisfaction des communes et des associations</p>

Nom de l'action : **Méthodologie d'accompagnement initiatives/ projets portées par les habitants et associations locales avec ou sans la présence de salariés**

Les éléments de diagnostic ou de contexte

- Un collectif cinéma qui fonctionne sur les quatre communes.
- Peu d'initiatives portées par les habitants au sein de l'EVS.
- Des habitants moteurs et volontaires.
- Une équipe réduite.
- Un lieu fixe dédié à l'EVS et différentes salles dans les communes.

Axe(s)

Axe 2 : Promouvoir, accompagner et soutenir les initiatives citoyennes (habitantes, associatives et citoyennes).
 Axe 3 : Rompre l'isolement et renforcer le vivre ensemble.
 Axe 1 : Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs (habitants, partenaires, élus...).

Objectifs

- Tendre vers une organisation participative et collective des habitants autour du lieu EVS.
- Développer le pouvoir d'agir des habitants.
- Favoriser l'appropriation du projet par les habitants.
- Permettre la mise en place d'actions diverses, adaptées aux besoins des habitants, renforcer les liens sociaux et intergénérationnels, familiale et entre voisins.
- Encourager la prise de responsabilités à travers la participation et l'organisation d'activités.
- Développer la capacité d'analyse et de jugement en apprenant à être acteur à l'échelle de son village, puis dans d'autres structures.
- Valoriser le partage de savoir et de savoir faire des habitants
- Porter un projet à l'EVS : comment s'y prendre ?

Public

Habitants souhaitant porter des projets, être bénévole.
 L'équipe de professionnel dans le déploiement de cette méthode

Description

En 2026, l'EVS disposera d'un local d'accueil public fixe, comprenant une grande salle d'animation et une cuisine.

Nous souhaitons offrir aux habitants du territoire un espace qu'ils pourront s'approprier pour y proposer et développer leurs projets.

Cet espace sera composé :

- D'une grande salle avec cuisine,
- D'une étagère de jeux,
- De tables et de chaises,
- Ainsi que d'un petit bureau dédié à la confidentialité.

L'objectif est de faire vivre ce lieu avec la participation conjointe des professionnels et des habitants.

Un accompagnement plutôt qu'une animation

Les professionnels adopteront une posture d'accompagnement, et non d'animation.

Ils seront présents pour écouter les envies, les encourager, et accompagner la mise en œuvre des projets afin que les habitants puissent s'émanciper et devenir acteurs de la vie de l'EVS.

Les temps forts mis en place :

Pause-café (une fois par semaine : moment à définir ?)

Un moment convivial et de partage autour d'un café, permettant :

- De rencontrer l'équipe,
- D'accueillir les nouveaux arrivants,
- De promouvoir et d'échanger sur l'actualité de l'EVS,
- Et de faire émerger des envies de projets.
- Echanges sur nos envies et nos besoins

Ce temps sera animé par un professionnel.
Un espace dédié dans le local présentera les différentes actions via des affiches. Les habitants pourront s'y inscrire librement.

Pause-café thématique (occasionnellement)
Des intervenants extérieurs seront invités pour présenter un sujet spécifique, par exemple :

- La transition écologique,
- Une association locale (Élan solidaire, Médiathèque, Culture du cœur, Carsat, etc.),
- Ou encore un projet du territoire.

Ateliers réguliers

Pour permettre une meilleure lisibilité, les ateliers auront lieu de manière régulière, à des jours fixes.

Exemple : *Un jeudi par mois – atelier cuisine.*

Chaque atelier sera porté par un ou deux référents bénévoles, accompagnés par un professionnel.

Le bénévole n'a pas forcément à animer l'atelier : un intervenant extérieur pourra être sollicité.

Si l'activité se déroule en dehors des horaires de présence du professionnel, les référents auront accès aux clés du lieu.

Exemples d'ateliers proposés :

- Marche
- Tricot / Crochet
- Ludothèque
- Cuisine
- Atelier mémoire
- Jardinage
- Cours de langues étrangères
- Atelier créatif

(Liste non exhaustive, à construire avec les habitants)

Un budget spécifique sera alloué à la mise en place de ces activités.

Une journée de fête annuelle de l'EVS :

Cette journée permettra aux participants des différentes actions de se rencontrer, de présenter leurs projets, et de faire découvrir l'EVS à de nouvelles personnes. Ce sera l'occasion d'exposer les réalisations, de se rencontrer et de partager un repas convivial.

Livret d'accueil :

Une plaquette qui présentera l'EVS et expliquera comment participer ou s'impliquer dans les actions proposées.

Des temps conviviaux avec les bénévoles :

Un collectif « programmation de l'EVS » se réunira deux fois par an pour faire le point sur les actions et le rôle des bénévoles référents :

- En janvier : bilan mi-année suivi d'un temps convivial (partage de la galette).
- En mai/juin : bilan de l'année et perspectives pour l'année suivante, suivi d'un temps convivial autour d'un repas partagé pour favoriser la rencontre et les échanges.

Une salle à disposition des projets des habitants :

Avec convention et clés, pour permettre de se retrouver avec ou sans la présence de professionnels.

Une méthode d'accompagnement :

1. Un ou plusieurs habitants expriment une envie ou un projet.
2. Une rencontre est organisée entre les habitants porteurs du projet et un professionnel référent de l'EVS afin de :
 - définir le projet,
 - Identifier les besoins,
 - Préciser le type d'accompagnement nécessaire,
 - Fixer les modalités (lieu, date, durée, etc.) de mise en œuvre de l'action.
3. Si nécessaire, un budget prévisionnel est élaboré.
4. Une convention est rédigée pour encadrer le projet (objectifs, responsabilités, accès aux locaux, etc.).

Type d'action	Actions régulières et collectives
Partenaires engagés dans l'action	Des intervenants externes, selon les besoins des projets. Carsaat. Culture du Cœur. Et d'autres partenaires selon les projets. ...
Ressources mobilisées (humains, matériel)	<p>Les moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 agents de développement local à mi-temps et agents enfance et jeunesse (91h à l'année), répartis sur la semaine pour accompagner les projets. - Les habitants, acteurs clés du projet. - Un intervenant externe, si nécessaire, en fonction des actions. - Formation à la sécurité des lieux pour les bénévoles référents des actions. - Identification d'un référent salarié et de bénévoles référents pour chaque action. <p>Les moyens Financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projets et dispositifs (CAF, Département, MSA, Carsaat, etc.). - Participation des habitants. <p>Les moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un local avec une grande salle de 50 m² et une cuisine à disposition. - Ouverture en semaine et le week-end, avec ou sans présence de professionnels. - Un livret d'accueil présentant l'EVS et l'accueil des bénévoles. - Une convention de mise à disposition (salle, matériel, clés). - 1 minibus. - Matériel pédagogique (jeux d'apprentissage, etc.). - Outils de communication : affiches, flyers, site internet, emails, panneaux informatifs. - Fichiers bénévoles. - Fichier d'activités. <p>Ressources externes : Services internes (culturels, transition, etc.) et prestataires extérieurs.</p>
La gouvernance du projet	Les habitants bénévoles référents seront invités à participer au collectif « programmation de l'EVS » 2 fois par an et au COTECH et au COPIL sur la gouvernance de la structure.
Calendrier prévisionnel	<p>Septembre à décembre 2025 : Création d'un livret d'accueil présentation de l'EVS et d'accueil des bénévoles.</p> <p>Dès l'ouverture du lieu fixe : Mise en place des pauses-café, échange sur ce que nous pouvons mettre en place apporter, besoin envie des habitants</p> <p>Tout au long de l'année : Organisation d'ateliers réguliers.</p> <p>En janvier et juin : Point avec les bénévoles et temps conviviaux.</p>
Evaluation (qualitatif, évaluatif)	<p>L'accompagnement permet-il aux habitants de monter des projets ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives/projets portés par les bénévoles, précisant s'il s'agit de collectifs ou d'individuels, d'habituels ou de nouveaux • types d'accompagnements réalisés : mise en lien, méthodologie, soutien humain, matériel, financier, etc. ; • Rôle joué par les habitants dans la mise en œuvre des projets ; • Niveau de satisfaction des usagers concernant leur implication (intégration, sentiment d'utilité, reconnaissance...)

Nom de l'action: Collectif cinéma

Les éléments de diagnostic ou de contexte

- Absence de cinéma sur le territoire ; les cinémas les plus proches sont à Voiron (29 km) et à Bourgoin-Jallieu (19 km).
- Aucune infrastructure culturelle sur les quatre communes.
- Quelques événements culturels sont organisés par les comités des fêtes des communes.
- Réponse à une demande issue de l'enquête de diagnostic.
- Une population mixte par âge :
- 0-14 ans : 20 %
- Plus de 60 ans : 22 %
- 15-29 ans : 13,8 %
- 30-44 ans : 21,6 %
- 45-59 ans : 20 %
- (Sur un total de 2 420 habitants).
- Peu de transports publics.
- Nombre de participants aux séances de cinéma en augmentation : 638 personnes en 2022, 1 140 en 2025.
- Sur l'ensemble de l'enquête (110 réponses), 62 personnes, toutes générations confondues, ont exprimé le besoin d'actions culturelles (théâtre, concerts, spectacles) sur les communes.
- Ce collectif existe depuis le lancement de l'EVS en 2018.

Axe(s)	Axe 2 : Promouvoir, accompagner et soutenir les initiatives citoyennes (habitantes, associatives et citoyennes). Axe 3 : Rompre l'isolement et renforcer le vivre ensemble.
Objectifs	Permettre l'accès à des actions culturelles de proximité pour tous les publics. Accompagner un groupe d'habitants dans leur initiative.
Public	Tout-public
Description	Le collectif cinéma se réunit deux fois par mois pour choisir la programmation de la prochaine séance et organiser la projection. Une séance a lieu chaque mois, en alternance dans les salles des fêtes des communes. En plus des séances en salle, on retrouve un ciné plein air l'été (en extérieur), et un ciné goûter en décembre, avec un film d'animation destiné aux familles.
Type d'action	Action régulière et collective
Partenaires engagés dans l'action	Les 4 communes Le Centre Départemental de la Promotion du Cinéma (FOL38), Le service culturel et la transition de Bièvre Est, en fonction des thématiques de chaque soirée.
Ressources mobilisées (humains, matériel)	Humaines : L'équipe de bénévoles est composée de 1 à 2 habitants de chaque commune, accompagnés de la salariée de l'EVS. Matérielles : <ul style="list-style-type: none"> • Locaux : Salles des fêtes. • Communication : Affiches, flyers, site internet, emails, panneaux pocket. • Finances : Prestations pour le ciné plein air et le ciné goûter. Le reste des séances mensuelles s'autofinance, avec une moyenne de 50 participants par séance durant l'année.
La gouvernance du projet	- Le collectif cinéma - pour certaines personnes, participe au COTECH et au COPIL.
Calendrier prévisionnel	Une séance mensuelle : une réunion et une soirée événement.
Evaluation (qualitatif, évaluatif)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances dans chaque commune, nombre de participants. • Ressenti des participants au sein du collectif et lors des événements. • Leur implication dans d'autres projets.

3. AXE 3 : ROMPRE L'ISOLEMENT ET RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

Nos constats, problèmes et/ou besoins identifiés :	Ce que l'on vise :
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire isolé • Grande mixité intergénérationnelle • Population en augmentation • Nombreuses personnes de plus de 60 ans, peu de propositions adaptées... • Le territoire est composé majoritairement de familles (37 % de la population= 775 familles) • Structure familiale souvent composée de deux enfants • Nombre de familles monoparentales en augmentation = 1 famille sur 10 en 2021. • Commune comptant le plus de familles monoparentales est Bizonnes (40 familles) • 16% de la totalité des foyers des 4 communes perçoivent des bas revenus • Envie des habitants exprimée lors de l'enquête : spectacles, théâtre, concerts, ateliers créatifs, jeux de société, activités sportives, sorties en bus, ateliers pour seniors... • Des retraités financièrement fragiles • Problème d'accès aux droits : rupture avec l'outil informatique, conseils juridiques suite à une séparation, recherche de logements d'urgence... 	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants échangent entre eux et ont des occasions de se rencontrer pour nouer des relations. • Sortir de l'isolement et vivre des expériences ensemble à tout âge • Une mixité des publics • Bien vivre ensemble dans un même lieu • Plus de participation • Favoriser les liens intergénérationnels, parents/enfants → Favoriser les liens intergénérationnels, familiaux, sociaux et les solidarités entre voisinage et familiale • Permettre aux habitants de participer à des actions culturelles de proximité → Encourager les habitants vers les loisirs et la culture • Faciliter l'accès aux droits entre partenaires et habitants → Favorisé et orienter les habitants vers le droit commun
L'inclusion de cet axe au regard des enjeux suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> → <u>Du projet politique de territoire de Bièvre Est 2020-2030</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 5 : renforcer les solidarités et la cohésion de territoire • <u>Du Contrat de Territoire Global 2023-2027 (CTG)</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Axe : Accompagnement du parcours familial/ vivre et grandir en Bièvre Est <ul style="list-style-type: none"> → la parentalité : maintenir des actions de parentalité, accompagner les parents d'ados, déployer des actions de répit parental → le troisième âge : poursuivre la communication de l'offre des CCAS vers le public sénior/ mener des actions en vue de créer du lien intergénérationnel, en lien avec les acteurs • <u>De la circulaire CNAF n°2012-013</u> : Les finalités des EVS: <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage • <u>Du schéma global des solidarités du Département de l'Isère</u>: <ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique des politiques d'action sociale : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les conditions du développement social par le partenariat et le travail en réseau 	

AXE 3 : ROMPRE L'ISOLEMENT ET RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Plan d'actions et moyens	Critères d'évaluation et indicateurs
Favoriser les liens intergénérationnels, familiaux, sociaux et les solidarités entre voisinage	<ul style="list-style-type: none"> Faire venir les habitants de tout âge dans le nouveau lieu et dans les actions itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer auprès des habitants et des partenaires locaux (actions d'aller-vers : écoles, CCAS, LAEP, marché...) Mettre en place un espace chaleureux Des rencontres conviviales : temps café, moment de jeux, repas... Poursuivre des actions itinérantes pour tous : (exemple : autour de l'outil cinéma : ciné-gouter, ciné plein-air, séances mensuelles adultes) 	<p>Les actions mises en place ont-elles permis aux habitants de se rencontrer ? favorisent-elles l'intergénérationnelle et la convivialité ?</p> <p><u>Indicateurs :</u> Besoins constatés et pressentis sur le territoire</p> <p>Nombre et types d'actions ; Fréquentation des usagers ; Satisfaction des usagers ; Degré d'implication dans les actions ; Moyens mis en place pour diffuser les informations Qualité perçue de ces moments ; Effets produits (liens, coopération...) Appropriation du lieu par les habitants de différentes tranches d'âge</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Favorisé la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le partenariat avec les partenaires sociaux du territoire Proposer des tarifs adaptés 	<p>La programmation de l'EVS s'adresse-t-elle au plus grand nombre ? <i>(Incluant l'ensemble des publics, avec une attention particulière aux publics les plus éloignés ou fragiles)</i></p> <p><u>Indicateurs :</u> Diversité des publics rejoints Tarifs proposés</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les liens familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Moments de jeux • Ciné-goûters et ciné plein air • Ateliers parents /enfants portés par les habitants • LAEP de Bizonnes en tant qu'accueillante • Conférence « Parents-Ados », en partenariat avec le service Jeunesse 	<p>Les actions mises en place ont-elles permis aux familles de se rencontrer ? favoriser le lien parent/ enfant ?</p> <p>Nombre et types d'actions ; Fréquentation des familles ; Satisfaction; Degré d'implication dans les actions ; Qualité perçue de ces moments ; Effets produits</p>
Encourager les habitants vers les loisirs et la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'ouverture culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place ou promouvoir des actions de proximité : • Soirées cinéma mensuelles organisées par le collectif • Actions en partenariat avec le service culturel de Bièvre Est, dans le cadre des Conventions Territoriales d'Éducation Artistique et Culturelle et du dispositif « Ticket Culture », porté par les habitants • Sorties culturelles 	<p>La programmation culturelle est-elle accessible et ouverte à tous ?</p> <p>Nombre et types d'actions mises en place et valorisées ; Types de partenariats mobilisés (La Fée Verte, bibliothèques, Ticket-Culture, associations locales, écoles, ALE, etc.) ; Diversité des publics touchés ; Niveau de satisfaction des publics</p>
Favoriser et orienter les habitants vers le droit commun	Promouvoir les actions des partenaires : Mission Locale, travailleurs sociaux du Département, ADMR, Élan Solidaire, avocat, RPE, service mobilité, Culture du Cœur, actions CARSAAT, les deux autres centres socioculturels, France Services, ainsi que les associations et initiatives locales, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Espace d'information et d'affichage • Pause-café thématique : avec la venue d'un partenaire pour présenter un dispositif • Mise à disposition de la salle et d'un bureau de confidentialité pour les partenaires, afin d'organiser des rendez-vous ou des actions délocalisées 	<p>Les partenaires se sont-ils appropriés le lieu ? <i>(Pour proposer des rendez-vous individuels, informer les habitants, tenir des permanences, animer des ateliers ou organiser des réunions) ?</i></p>

Nom de l'action: Soutien à la parentalité (parents/enfants – grands-parents/enfants)

Les éléments de diagnostic ou de contexte

- Territoire rural isolé
- Envie des habitants exprimée lors de l'enquête : spectacles, théâtre, concerts, ateliers créatifs, jeux de société, activités sportives, sorties en bus, ateliers pour seniors...
- Le territoire est majoritairement composé de familles (37 % de la population, soit 775 familles)
- Les familles comptent souvent deux enfants
- Le nombre de familles monoparentales est en augmentation : 1 famille sur 10 en 2021
- La commune de Bizennes est celle qui en compte le plus : 40 familles monoparentales
- 16 % des foyers des quatre communes perçoivent de faibles revenus
- 78 % des femmes travaillent à temps partiel
- Augmentation de nouvelles familles qui s'installent sur le territoire

Axe(s)	Axe 3 : Rompre l'isolement et renforcer le vivre ensemble.
Objectifs	Favoriser les liens familiaux intergénérationnels (parents/enfants – grands-parents/enfants) Les liens entre voisinage
Public	Familles : parents avec enfants / grands-parents avec petits-enfants
Description	Mise en place, tout au long de l'année, d'activités favorisant le lien familial autour de moments partagés. Ces actions sont portées conjointement par les professionnels, les bénévoles et les habitants. Actions proposées : <ul style="list-style-type: none"> • Moments de jeux (ateliers réguliers) • Ciné-goûters en décembre et ciné plein air en juillet • Ateliers créatifs intergénérationnels : parents/enfants et adultes, parfois en lien avec des thématiques portées par le service culturel • Participation au LAEP de Bizennes, situé à 5 minutes de l'EVS : les professionnels de l'EVS donnent du temps en tant qu'accueillantes (1 matinée par mois + 1 réunion tous les 3 mois) • Conférence "Parents-Ados" en partenariat avec le service jeunesse • Accueil du responsable jeunesse : permanences du service jeunesse pour les adolescents dans les locaux de l'EVS Lien avec d'autres structures : Communication et orientation vers les sorties et actions portées par les deux référentes familles des centres socioculturels de Bièvre Est.
Type d'action	Action collective
Partenaires engagés dans l'action	Les quatre communes du territoire Centre Départemental de la Promotion du Cinéma (FOL38) Service petite enfance de Bièvre Est (LAEP) Service culturel de Bièvre Est (pour la valorisation des actions créatives sur l'ensemble du territoire selon la thématique proposée)
Ressources mobilisées (humains, matériel)	Ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> • Équipe professionnelle de l'EVS • Professionnels des secteurs enfance et jeunesse • Bénévoles cinéma • Habitants impliqués dans les ateliers créatifs Ressources matérielles : <ul style="list-style-type: none"> • Locaux : salles des fêtes et espaces partagés • Communication : affiches, flyers, site internet, emails, application Panneau Pocket • Financement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prestations pour le ciné plein air et les ciné-goûters ○ Autres séances de cinéma autofinancées (en moyenne 50 participants par séance)
La gouvernance du projet	Les habitants référents d'actions seront invités à participer au collectif « Programmation de l'EVS ».

Calendrier prévisionnel	<p>Moments de jeux : ateliers réguliers toute l'année</p> <p>Ciné-goûters : décembre</p> <p>Ciné plein air : juillet</p> <p>Ateliers créatifs intergénérationnels : ateliers réguliers tout au long de l'année</p> <p>LAEP de Bizennes : 1 matinée par mois + 1 réunion tous les 3 mois</p> <p>Conférence "Parents-Ados" : novembre</p> <p>Permanences jeunesse : selon disponibilité du responsable</p>
Evaluation (qualitatif, évaluatif)	<p>Questions clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions ont-elles permis aux familles de se rencontrer ? • Ont-elles favorisé le lien parent/enfant ? • Quel a été l'impact perçu de ces moments sur les participants ? <p>Indicateurs à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types d'actions réalisées • Taux de fréquentation des familles • Taux de satisfaction • Degré d'implication des familles • Qualité perçue des temps partagés • Effets observés (sur les dynamiques familiales, les liens intergénérationnels, le vivre-ensemble...)

Nom de l'action: L'accès aux droits communs

Les éléments de diagnostic ou de contexte

- Territoire isolé
- La répartition par tranches d'âge est équilibrée, avec une moyenne comprise entre 20 % et 22 % pour chaque grande classe d'âge.
- Le revenu moyen est de 23 122 € par an.
- Des services d'accès aux droits existent, mais sont éloignés (Le Grand-Lemps, La Côte-Saint-André, etc.).
- 22,5 % des personnes vivent seules, dont 40 % des plus de 80 ans vivent seules à leur domicile.
- Les communes sont mal desservies par les transports en commun.
- 36 personnes, dont 14 à Bizonnes, n'ont pas de voiture.
- 78 % des femmes travaillent à temps partiel.
- 16 % des foyers ont de faibles revenus.

Axe(s)	Axe 3 : Rompre l'isolement et renforcer le vivre ensemble.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et orienter les habitants vers le droit commun. - Promouvoir les actions des partenaires : Mission Locale, travailleurs sociaux du Département, ADMR, Élan Solidaire, avocat, RPE, service mobilité, Culture du Cœur, actions CARSAAT, les deux autres centres socioculturels, France Services, ainsi que les associations et initiatives locales, etc. - Permettre l'accès aux droits de proximité.
Public	Les partenaires Les habitants (tous publics)
Description	<p>L'objectif est de permettre aux habitants de s'informer sur les partenaires qui développent l'accès aux droits, en facilitant leur orientation et en offrant un accompagnement adapté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace d'information et d'affichage mis en place par les professionnels et mis à jour régulièrement. • Pause-café thématique : Avec la venue d'un partenaire pour présenter un dispositif d'accès aux droits. • Permettre l'accès aux droits de proximité • Mise à disposition de la salle et d'un bureau de confidentialité pour les partenaires, afin d'organiser des rendez-vous ou actions délocalisées. <ul style="list-style-type: none"> ○ Exemple : Rendez-vous entre assistantes maternelles et parents, avec le service relais petite enfance de la CCBE délocalisé. ○ Exemple : Permanence jeunesse avec le service Bièvre délocalisée.
Type d'action	Action régulière pour l'affichage Action spontanée pour les autres activités
Partenaires engagés dans l'action	Les partenaires : Mission Locale, travailleurs sociaux, ADMR, Élan Solidaire, etc.
Ressources mobilisées (humains, matériel)	<p>Humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de professionnels de l'EVS et les partenaires. <p>Matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Locaux EVS • Un espace dédié à l'affichage • Un tableau de réservation de salle • Outils de communication : affiches, flyers, site internet, emails, panneaux d'affichage (pocket).
La gouvernance du projet	La gouvernance sera assurée par l'équipe de l'EVS et les partenaires impliqués. Le suivi et la coordination des actions se feront en concertation avec les parties prenantes.
Calendrier prévisionnel	Dès l'ouverture du lieu
Evaluation (qualitatif, évaluatif)	Les partenaires se sont-ils appropriés le lieu ? (Pour proposer des rendez-vous individuels, informer les habitants, tenir des permanences, animer des ateliers ou organiser des réunions) ?
	Indicateur

	Nombre et types d'actions réalisées Fréquentation des actions Satisfaction des habitants et des partenaires Degré d'implication dans les actions Qualité perçue des moments passés Effets produits (accès aux droits, amélioration de l'isolement, etc.)
--	---

C. L'échéancier sur les 4 années

Légende :
 +: maintenir l'existant
 ++: aller un peu plus loin
 +++: priorité

Axes et objectifs généraux	2026	2027	2028	2029
Axe 1: FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LES ACTEURS (habitants, partenaires, élus...)				
Améliorer l'accueil du public par la création d'un lieu fixe dédié à l'EVS, tout en conservant l'itinérance	+++	++	+	+
Développer les missions : d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et de soutien auprès des habitants	++	+++	+	+
Continuer à se faire connaître et être présent sur les quatre communes	+	+	+	+
Axe 2: PROMOUVOIR, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES				
Favoriser l'implication des habitants dans le projet de l'EVS en les intégrant aux instances de pilotage de l'EVS (collectifs, COPIL, COTECH)	+	++	++	+++
Accompagner la réalisation d'initiatives/projets portés par les habitants avec ou sans la présence de salariés	+	++	+++	+++
Promouvoir et soutenir les initiatives associatives et communales des quatre communes du territoire	+	+	+	++
AXE 3: ROMPRE L'ISOLEMENT ET RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE				
Favoriser les liens intergénérationnels, familiaux, sociaux et les solidarités entre voisinage	+++	+++	++	++
Encourager les habitants vers les loisirs et la culture	+	+	+	+
Favoriser et orienter les habitants vers le droit commun	+	+	+	+

IV. COMMENT S'Y PREND-TON : NOS RESSOURCES ET NOS ATOUTS

A. La place de chacun

L'EVS s'appuie sur la mobilisation des habitants. Cela fait partie de la définition propre d'un EVS inscrit dans la circulaire CNAF¹ « la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers ».

A ce titre, chaque habitant peut s'investir comme il le souhaite, au regard de l'échelle de la participation définie par la CAF² et la fédération des centres sociaux³.

Cette participation permet d'activer le pouvoir d'agir des habitants, elle permet de créer une pépinière de projet d'habitants et d'agir collectivement.

Constat aujourd'hui	Vers quoi on veut tendre
<p>Ceux qui est déjà en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2019, un collectif d'habitants et d'élus porte la dynamique de l'EVS (actif et soutenant). • Un collectif cinéma qui fonctionne bien • Les envies et besoins des habitants ont été recueillis via une enquête et lors du COTECH d'avril, notamment à travers un mandala collectif autour des valeurs et objectifs du futur projet. • La majorité des actions sont animées par les salariées. 	<p>L'enjeu est désormais de renforcer la participation des habitants, en les impliquant davantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la conception et la mise en œuvre des actions • Dans les instances de gouvernance et l'analyse des projets.

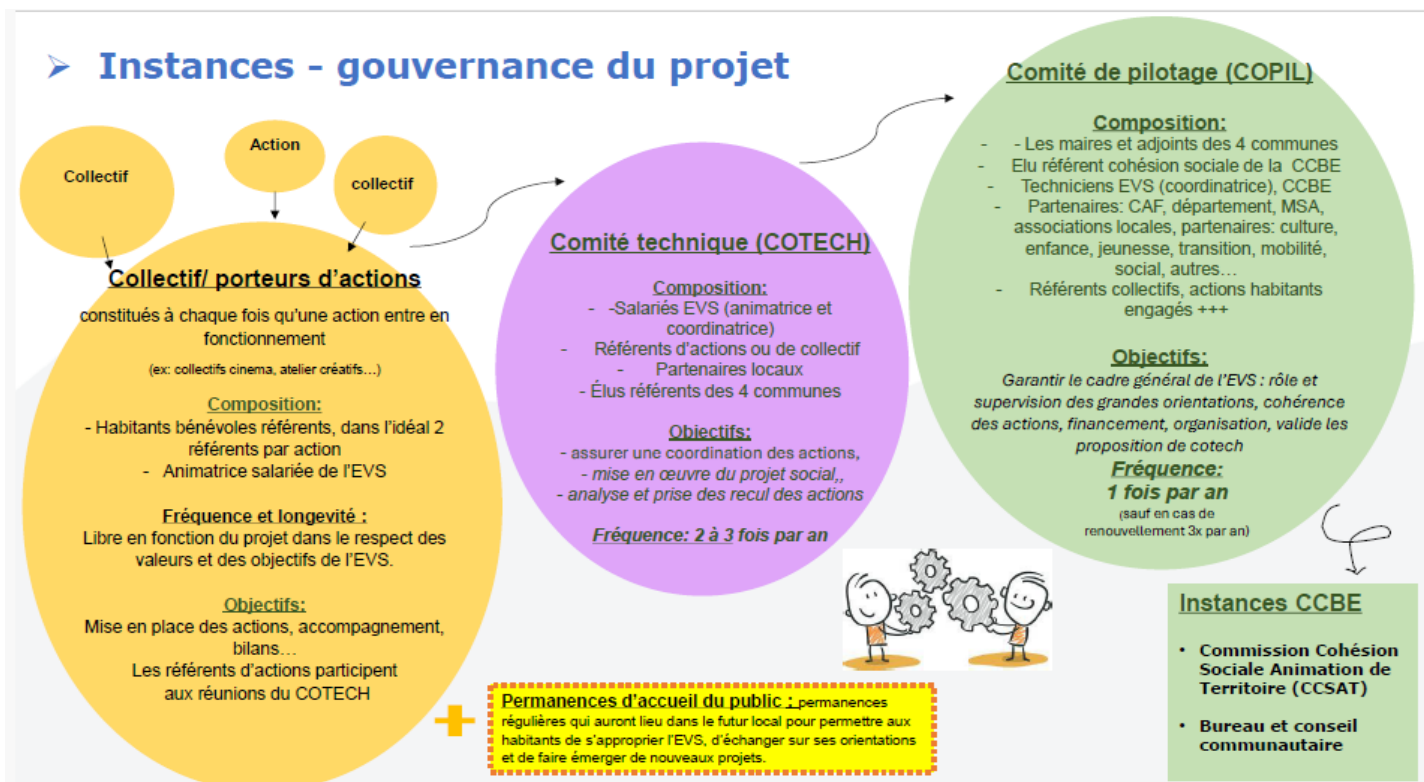
Échelle de la participation définie par la CAF	
Niveau d'engagement CAF	Concrétisation à l'EVS
La présence, la consommation de services ou d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Venir à un accueil café ➤ Venir à un atelier ponctuel ➤ S'inscrire à une activité
L'implication dans une instance d'information et de consultation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à la fête de l'EVS ➤ Participer à un temps fort partagé
La contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être bénévole d'activité ➤ Porter un projet ➤ Participer ponctuellement à une commission
La collaboration permanente et la prise de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être bénévoles réguliers de commissions et du comité technique
La contribution au processus de décision	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer au comité de pilotage

¹ Circulaire CNAF n°2012-013

² Circulaire n°2016-005 relative à l'animation de la vie sociale, Paris, 20 juin 2012

³ Voir annexe

1. Les instances de gouvernance



a) Les collectifs/porteurs de projets

La dynamique participative de l'Espace de Vie Sociale (EVS) repose sur le pouvoir d'agir des habitants. Pour favoriser cette implication, nous avons mis en place des collectifs. Ces collectifs peuvent se créer ou disparaître selon les thématiques abordées et l'évolution des projets.

Ils sont composés d'habitants bénévoles référents (idéalement un binôme par collectif), d'élus, de professionnels de l'EVS, de partenaires... en fonction des sujets traités. Leur fréquence de réunion est libre, en fonction des projets, dans le respect des valeurs et des enjeux portés par l'EVS.

L'objectif de ces rencontres est de permettre la mise en œuvre d'actions, leur accompagnement ainsi que l'évaluation de celles-ci. Les référents des collectifs sont invités à participer au comité technique (COTECH).

À ce jour, les collectifs existants sont :

- **Collectif cinéma** : se réunit deux fois par mois — le samedi matin pour le choix du film, et le vendredi soir pour la projection. Il organise des soirées de cinéma itinérant sur les quatre communes de l'EVS, en partenariat avec le Centre Départemental de la Promotion du Cinéma. Un projectionniste se déplace avec son matériel pour assurer les séances.
- **Collectif programmation** : Un collectif « programmation de l'EVS » se réunira deux fois par an pour faire le point sur les actions et le rôle des bénévoles référents :
→ En janvier : bilan mi-année suivi d'un temps convivial (partage de la galette).
→ En mai/juin : bilan de l'année et perspectives pour l'année suivante, suivi d'un temps convivial autour d'un repas partagé pour favoriser la rencontre et les échanges.
- **Collectif pour la création d'un nouveau lieu fixe d'accueil dédié à l'EVS** : se réunit en fonction des besoins du projet, pour réfléchir à l'aménagement, l'organisation et la mise en œuvre de ce nouvel espace.

b) Le comité technique

Afin d'articuler les différents projets et de garantir la participation citoyenne, l'EVS s'appuie sur une instance de gouvernance partagée : le comité technique (COTECH), composé de bénévoles, d'habitants, d'élus et de professionnels.

Instance centrale de la gouvernance de l'EVS, le COTECH poursuit les objectifs suivants :

- Coordonner les actions et garantir leur mise en œuvre et leur suivi.
- Présenter de façon claire et accessible le projet social de l'EVS ; en être l'ambassadeur à travers une communication adaptée.
- Participer aux prises de décision concernant l'EVS : il définit les grands axes de travail pour l'année à venir, en assure le suivi, participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet social.

Le comité technique se réunit deux à trois fois par an et est composé de :

- Habitants (bénévoles ou non)
- Bénévoles référents des collectifs
- Partenaires locaux en fonction des thématiques abordées
- Élus référents des quatre communes
- Professionnels de l'EVS (animatrice et coordinatrice)

Les professionnels de l'EVS assurent l'animation de cette instance.

c) Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est garant du cadre général de l'EVS : il veille à la mise en œuvre du projet social et à son suivi. Il fixe les grandes orientations, arbitre les propositions issues du COTECH et valide les étapes clés du projet.

Il se réunit une fois par an, et trois fois l'année du renouvellement du projet.

Il est composé de :

- Maires et adjoints des quatre communes
- Élu référent à la cohésion sociale de la Communauté de Communes Bièvre Est
- Techniciens de l'EVS et de la Communauté de Communes Bièvre Est
- Membres du comité technique
- Habitants très impliqués
- Représentants de la CAF
- Représentants du Département
- Fédération des Centres Sociaux
- MSA
- Associations locales
- Partenaires du territoire Bièvre Est (culture, enfance, jeunesse, transition, mobilité, action sociale, etc.)

2. L'équipe professionnelle

L'équipe de l'EVS a connu un changement d'organisation lors du précédent projet social. En avril 2025, un nouveau **service** Enfance/Jeunesse a été créé, englobant les deux responsables Enfance et Jeunesse, qui s'occupaient principalement des accueils de loisirs.

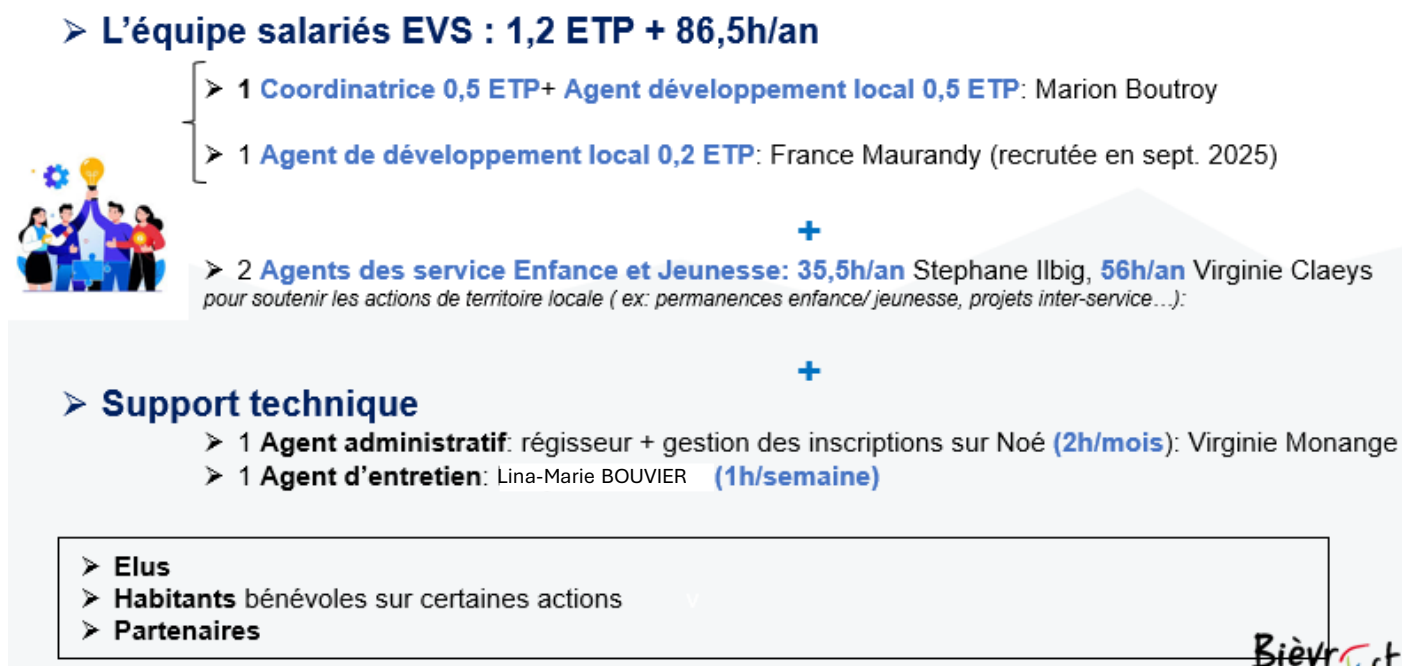
Ces deux responsables ont donc été affectés à ce nouveau service et ne relèvent plus directement de la responsabilité du responsable de l'EVS. Cependant, ils conservent du temps dans leurs missions pour poursuivre la mise en place d'actions locales sur le territoire.

Ce changement permet à l'EVS de se recentrer sur ses missions principales d'accueil et d'accompagnement des initiatives des habitants.

Cela a également été l'occasion de retravailler les fiches de poste. Nous sommes passés de postes d'« Animation famille » à des postes d'agents de développement local, dans le but de valoriser les initiatives des habitants de tous âges, au profit des animations portées par les professionnels, qui étaient centrées essentiellement sur la famille.

Le poste de responsable a également évolué pour devenir un poste de coordination EVS.

Le projet social actuel confirme cette nouvelle organisation professionnelle de l'EVS, avec l'organigramme suivant :



Et les missions de chacun :

Les missions des membres de l'équipe professionnelle sont garantes de la place de chacun à l'EVS. C'est à ce titre que les professionnels adoptent désormais une posture d'accompagnement des initiatives des habitants, et non plus d'animation d'activités et de projets.

MARION

- **Coordination de l'EVS 0,5 ETP**
Coordination générale de la structure (management d'équipe), mise en œuvre du projet social, suivi des instances (COPIIL, COTECH), recherche de financements, suivi du budget, communication, relations partenariales, lien avec les instances de la CCBE et la Fédération des centres socioculturels.
- **Agent de développement local 0,5 ETP**
- Accompagnement des porteurs d'actions et des collectifs EVS
- Animation des permanences d'accueil EVS,

+ accueillante au sein du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) de Bizones porté par le service petite enfance de la CCBE 1x / mois.

Diplôme: DUT animatrice socio-culturel

FRANCE

- **Agent de développement local 0,2 ETP**
- Accompagnement des porteurs d'actions et des collectifs EVS
- Animation des permanences d'accueil EVS
- Groupe paires ADL avec la fédération des centres sociaux

Diplôme: CESF et Conseillère familiale

Les fiches de poste des professionnels de l'EVS sont précisées en annexe.

Marion part en formation en alternance pour un diplôme de niveau 6 "Responsable d'établissement d'économie sociale et solidaire" à la MFR de Moirans pendant 2 ans, tout en utilisant la structure comme lieu de stage. Cette

formation lui permettra d'acquérir des compétences en méthodologie de projet, finance, ressources humaines et étude sociologique.

En complément, l'EVS s'appuie sur des ressources provenant de la collectivité :

- **Le service Animation de la Vie Locale** : L'EVS est intégré à ce service, qui est dirigé par un chef de service. Ce dernier a pour mission de coordonner les trois centres sociaux culturels de la Communauté de Communes Bièvre Est (CCBE) : deux centres sociaux à Renage et Le Grand-Lemps. Les directeurs des trois structures se réunissent toutes les deux semaines pour des réunions de travail. Ces rencontres permettent d'échanger sur nos pratiques professionnelles. De plus, un séminaire annuel réunit les équipes des trois centres. Nous bénéficions également de formations communes, par exemple sur la participation des habitants.
- **Le service CSAT** : Ce service regroupe les trois centres sociaux culturels (CSC) et les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), sous la direction d'une responsable.
- **L'agent administratif au centre social Ambroise Croizat** : Cette personne assure une aide à la régie et à la gestion des inscriptions sur le logiciel Noé, avec une présence de 2 heures par mois.
- **Le service financier de la collectivité** : Ce service accompagne l'EVS dans l'élaboration et le suivi de son budget, ainsi que dans la gestion de la comptabilité au cours de l'année.
- **Le service des ressources humaines** : Il est responsable de la gestion des paies et des carrières, du processus de recrutement, ainsi que des formations des professionnels de l'EVS.
- **Le service communication** : Ce service valide les différents supports de communication de l'EVS et relaie l'information au sein de l'ensemble de la Communauté de Communes. Il gère également les relations avec les journalistes locaux, notamment ceux du *Dauphiné Libéré*.
- **Le service informatique et les services techniques** : Ils assurent la bonne réalisation des missions des professionnels du centre social, en garantissant la maintenance des outils et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des projets.

B. Les locaux

Jusqu'à présent, l'EVS disposait de bureaux pour les professionnels au sein de la mairie de Saint-Didier-de-Bizonnes, à l'étage. Cet espace, non accessible à tous (non conforme aux normes ERP), ne permettait pas l'accueil du public. Les animations étaient organisées dans différentes salles des habitants ou des salles des fêtes réparties sur les quatre communes.

Dans le cadre du renouvellement de projet, un travail a été mené en 2025 pour envisager l'installation d'un lieu fixe identifié, tout en maintenant une logique d'itinérance.

Ce travail répond notamment à l'axe 1 du projet social 2026-2030 : l'appropriation du projet par les acteurs (habitants, partenaires, communes...), avec les objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil du public par la création d'un lieu fixe dédié à l'EVS, tout en conservant des actions itinérantes ;
- Développer les missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et de soutien auprès des habitants.

Dans ce nouveau projet, l'EVS déploiera donc ses activités sur différents espaces :

- Un lieu fixe, situé à Bizonnes, dans l'ancienne bibliothèque de la commune ;
- Des lieux itinérants, répartis sur les quatre communes du territoire.

1. Lieu fixe

2025 : un groupe de travail s'est réuni afin de réfléchir à la recherche d'un lieu fixe adapté à l'accueil du public et des salarié·es.

Deux scénarios ont été proposés lors des différents COTEC et COPIL :

- Maintenir l'EVS à Saint-Didier-de-Bizonnes (maison dauphinoise),
- Ou le délocaliser à Bizonnes (ancienne bibliothèque).

Après analyse des éléments clés à prendre en compte pour ce futur lieu, et en accord avec les quatre maires du territoire nord, il est proposé de retenir Bizonnnes comme lieu d'implantation. Les bureaux des salariés et les espaces d'animation y seront réunis en un seul site.

Des travaux sont prévus en 2026 pour un montant d'environ 50 000 € :

Au rez-de-chaussée : achat de mobilier, création d'une kitchenette avec point d'eau, création d'un bureau fermé pour les permanences confidentielles, aménagement des sanitaires, Réfection de la peinture au rez-de-chaussée et à l'étage.

Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 80 % maximum par la CAF. Un dossier de demande d'investissement est en cours.

Enfin, un collectif « lieu », composé d'habitantes, de partenaires et d'élus, sera mis en place pour travailler à la co-construction du lieu (choix des aménagements, du mobilier, etc.).

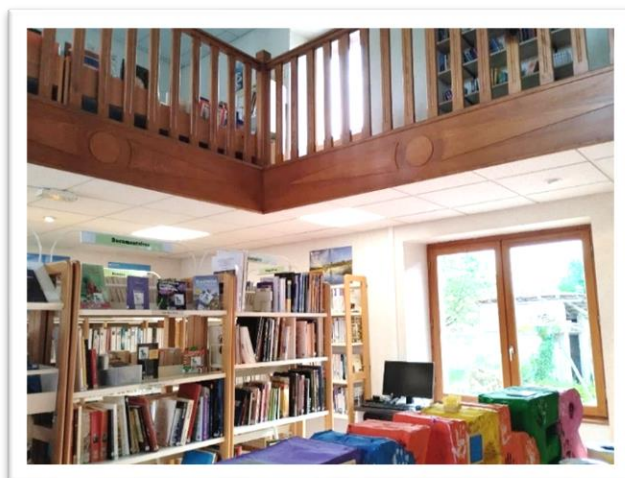
Ancienne bibliothèque de Bizonnnes

Disponible en décembre :
1 grande salle de 50 m², des WC, un étage.

Salle des associations

Salle des anciens

Espace fixe EVS



a) Points clefs

Les points clefs pour le futur lieu sont les suivant :

- Accessibilité : rez-de-chaussée, PMR, stationnement de proximité
- Espace d'accueil à l'entrée (bureau, espace d'affichage.)
- Une grande salle principale pour les ateliers et les réunions entre habitants (fauteuils, jeux cuisine, coin tisanerie)
- Bureau de confidentialité pour des entretiens ou permanences individuelles (bureau fermé)
- Espaces de travail pour le personnel (bureaux).
- Sanitaires adaptés (WC, espace change bébé).
- Espaces de rangement pour le matériel (intérieur et extérieur).
- Possibilité pour des groupes d'habitants d'utiliser le lieu sans salarié (ex. : permanences en soirée).
- Lieu pouvant accueillir diverses associations et partenaires.
- Bâtiment peu coûteux à entretenir, avec une gestion efficace des charges comme l'électricité et le chauffage.

- Espace co-construit avec les habitants (jeunes, familles, seniors...)
- Lieu ouvert aux habitants des 4 communes et l'extérieur
- Dans le centre d'un village

b) Situation du lieu

Le lieu fixe est situé au cœur du village, à proximité de la mairie, de la future bibliothèque, du parc, de l'école et de la salle dédiée aux associations de seniors. Il se trouve dans la commune la plus peuplée des quatre, celle qui compte également le plus grand nombre de familles monoparentales et de personnes avec un quotient familial CAF élevé.



Les horaires d'ouverture seront définis ultérieurement, à l'issue d'un travail de réflexion prenant en compte les disponibilités des habitants, les horaires des services de proximité, ainsi que la disponibilité de l'équipe.

Selon l'organisation retenue, des activités pourront se dérouler pendant les plages d'ouverture, mais aussi en dehors de ce cadre (le week-end, en soirée).

Une convention sera établie entre la commune, l'intercommunalité, les collectifs et les associations utilisatrices du lieu.

2. L'itinérance : les équipements des communes



Nous continuerons à proposer des actions itinérantes sur l'ensemble des quatre communes couvertes par l'EVS, en fonction de l'organisation des activités (voir annexe n° : fiche action).

Nous avons la chance de disposer, sur ces quatre communes, d'équipements communaux agréables et récents, que nous pouvons utiliser gracieusement sur réservation auprès des mairies.

Des conventions sont établies entre les communes et la Communauté de Communes de Bièvre Est pour la mise à disposition de ces lieux.

a) *Saint-Didier-de-Bizonnes*



- La salle des fêtes pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes
- La maison dauphinoise (réhabilitée fin d'année 2025) qui pourra accueillir une Personnes

b) *Eydoche*



- La salle des fêtes « Patronage » pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes
- La salle Parenthèse qui accueille le coin lecture et l'accueil de loisirs de la communauté de communes.

c) *Bizonnes*



→ La salle des fêtes pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes

d) *Flachères*



→ La salle des fêtes pouvant accueillir jusqu'à 270 personnes et une petite salle de 30 personnes

→ La Salle des habitants en face de la mairie pouvant accueillir 30 personnes

En plus des salles communales, nous pouvons également utiliser, sous réserve d'une demande préalable auprès de la mairie, tout autre espace public nécessaire aux activités spécifiques de l'EVS sur le territoire communal (par exemple : jardin partagé, aire de jeux, skatepark, city stade, etc.).

Un minibus 9 places, mis à disposition en partage avec les autres services de Bièvre Est.



C. Notre budget

L'EVS est un centre social communauté de communes, son budget est régi par les règles budgétaires des collectivités territoriales.

DÉPENSES	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
60 Achat (achats, alimentation, fourniture entretien et administratives...)	7540€	7540€	7540€	7540€
61 Services extérieurs (fédérations des centre-sociaux de l'Isère)	1550 €	1550 €	1550 €	1550 €
613 Location immobilière	3000 €	3000 €	3000 €	3000 €
614 charges locatives (assurance, énergie, électricité)	3200€	3200€	3200€	3200€
61 autres comptes (matériel roulant, doc général)	635 €	635 €	635 €	635 €
62 Autres services (transport extérieur)	700 €	700 €	700 €	700 €
213 Investissement (delta travaux) 20% de 50 000€	10400€	400 €	400 €	400 €
SOUS-TOTAL	27025€	17025€	17025€	17025€
64 Frais de personnels (toute l'équipe : responsable, ADL, agent d'entretien, 3% enfance/jeunesse)	64 843 €	64843 €	64843 €	64843 €
SOUS- TOTAL	91868 €	81868 €	81868 €	81868 €
Contributions volontaires (nbre d'heures bénévoles x SMIC horaire brut : 11,52 € (à partir du 1er janvier 2025))	7856 €	11520€	11520€	11520€
TOTAL DES CHARGES	99724 €	93388€	93388€	93388€

RECETTES	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
70 Participation des usagers	180 €	180€	180€	180€
74 Intercommunalité	62441€	52441€	52441€	52441€
70 CAF PS « animation sociale »	27650 €	22500€	22500€	22500€
70 Appel à projet : Actions collectives (ex: Reaap), VSC...	1597 €	1500€	1500€	1500€
SOUS- TOTAL	91868 €€	81868€	81868€	81868€
Contributions volontaires (nbre d'heures bénévoles x SMIC horaire brut : 11,52 € (à partir du 1er janvier 2025))	7856 €	11520€	11520€	11520€
TOTAL DES CHARGES	99724 €	93388€	93388€	93388€

+ Appel à projet : part %

ARS, CARSAAT, fonds européen, MSA, Fondation de France, département...

Pour la première année, dans le cadre du projet d'un lieu fixe, une demande d'investissement a été faite par la commune de Bizennes à la CAF, afin de permettre l'aménagement du local à hauteur de 45 500 €, dont une aide de la CAF de 36 357 €, soit 80 % du montant total demandé. Cet investissement permettra l'aménagement de bureaux avec des cloisons, la mise en place d'une cuisine collective, les travaux d'électricité et de plomberie, l'aménagement d'une entrée adaptée aux fauteuils roulants, ainsi que l'achat de mobilier.

Le poste de dépense le plus important concerne les frais de personnel, qui représentent 70 % des dépenses directes de l'Espace de Vie Sociale. Le second poste est constitué des achats, représentant 8 % des dépenses lors des années sans investissement du bâtiment.

La contribution volontaire valorise le bénévolat en le monétisant au SMIC horaire. Pour 2024, elle est ainsi estimée à 7 856 € pour 682 heures :

- 7 bénévoles pour 45 h de réunions du comité de pilotage ;
- 7 bénévoles pour 385 h d'actions régulières ;
- 28 bénévoles ponctuels pour des événements, soit 252 h, total 682 h.

Dans le cadre du nouveau projet, nous espérons que la participation des habitants sera en augmentation.

Les recettes proviennent à 31 % des prestations de la CAF (PS animation sociale et appel à projets) et à 67 % de la Communauté de communes Bièvre Est, ce qui correspond à peu près à la masse salariale.

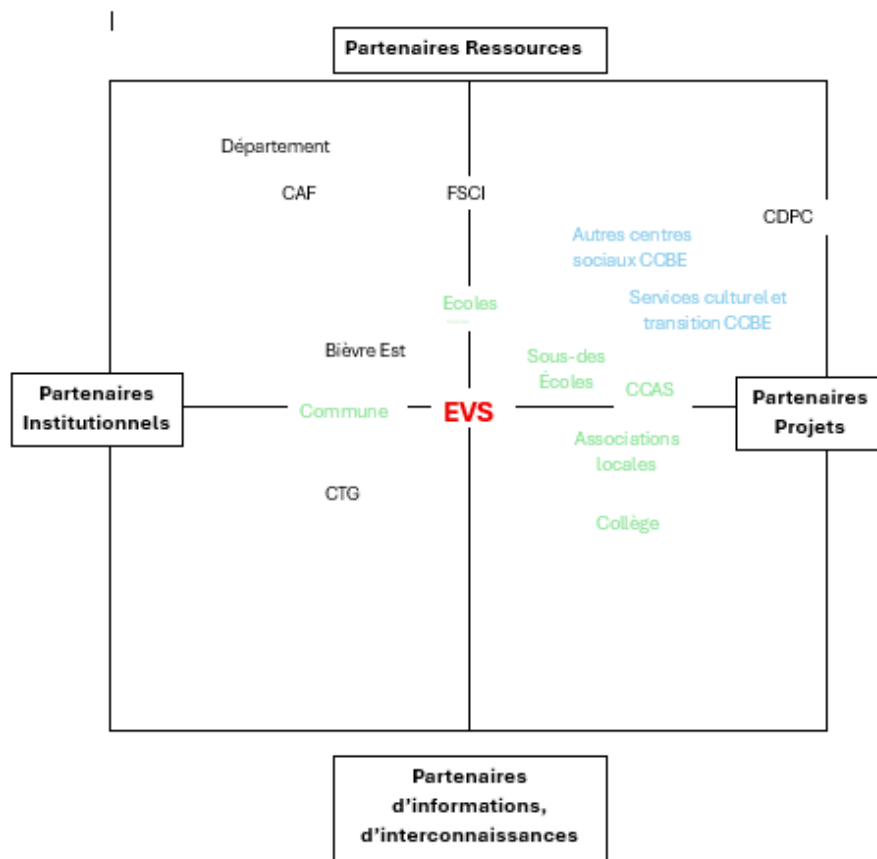
D. Nos partenaires

Étant situé en milieu rural, où le nombre d'associations et de partenaires est limité, il est important que l'EVS se positionne comme un maillon de l'animation de la vie sociale. Un des objectifs de ce projet Espace de Vie Social est de créer du lien entre les structures, les associations, de valoriser l'existant et de favoriser la rencontre. En effet, dans le cadre de l'ancien projet, nous avons remarqué l'importance de proposer des actions collaboratives pour créer une dynamique, se faire connaître et se faire confiance sur un même territoire.

L'EVS s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les partenaires (communes, associations locales, etc.), avec une attention particulière portée à la valorisation des initiatives existantes.

En plus d'être en lien avec les structures locales des quatre communes, nous faisons partie intégrante de la Convention Territoriale Globale portée par la communauté de communes Bièvre Est. Notre responsable de service, en collaboration avec la responsable petite enfance et le responsable enfance/jeunesse, porte les thématiques suivantes : animation de la vie locale, famille et enfance/jeunesse. Cela permet de travailler en commun sur certaines thématiques et problématiques du territoire.

Nous collaborons également avec l'ensemble des trois centres sociaux culturels de Bièvre Est. Les équipes se retrouvent régulièrement pour travailler sur des sujets ou projets communs.



Le paysage partenarial de l'EVS se décline sur les axes suivants : les partenaires institutionnels et les partenaires de projets, plus opérationnels. Cette carte est temporelle, elle reflète le paysage partenarial au moment de l'écriture du projet, mais elle peut évoluer par la suite.

Nous avons la chance, sur notre territoire, de bénéficier d'une forte présence et implication lors des réunions de travail avec les élus, les écoles et les associations, notamment les sous-des-écoles, avec lesquelles nous avons construit un partenariat solide, ainsi que le département et quelques associations culturelles, comme les Colporteurs de culture. Nous nous retrouvons pour échanger sur des problématiques communes, comme le projet social, ou pour participer à des événements ou projets communs.

E. La communication

Pour communiquer sur la programmation de l'EVS, nous utilisons plusieurs supports :

- L'affiche mensuelle envoyée par mail aux participants et partenaires
- Des affiches spécifiques pour chaque activité
- Le site Facebook de l'EVS et de Bièvre Est
- Des articles dans *Le Dauphiné*
- Les panneaux pocket des communes
- Les panneaux d'affichage dans les communes

F. Les forces et faiblesse du nouveau projet

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un nouveau lieu d'accueil• Une dynamique des élus et des habitants avec l'envie de s'impliquer dans les instances de gouvernance et les ateliers• Des outils de communication plus faciles d'accès	<ul style="list-style-type: none">• Une petite équipe avec des temps dédiés limités pour l'EVS, ce qui demande une autre méthode de travail pour mettre en place le service et être présent pour et avec les habitants

V. CE QUE L'ON ATTEND DANS QUATRE ANS : ÉVALUATION DU PROJET

A. Le bilan d'activité annuel

Les éléments seront réalisés chaque année en s'appuyant sur des données statistiques telles que la fréquentation à l'EVS, le nombre de bénévoles, le nombre d'activités, etc. Ces données serviront à l'enquête SENAC ainsi qu'à la communauté de communes pour la réalisation du rapport d'activité. En s'appuyant sur les éléments statistiques suivants :

- Tableau des activités
- Tableau des présences (bénévoles et publics)
- Fiche bilan des activités

Ces bilans seront présentés lors de chaque comité de pilotage annuel, ainsi qu'un point sur l'avancement du projet social.

B. La réalisation des axes des actions de l'arbre à objectif

Axe par axe, nous analyserons l'atteinte des objectifs par rapport à ce qui était prévu. Nous répondrons aux indicateurs définis. Lors de l'**évaluation à mi-parcours**, nous ferons un état d'avancement.

C. La question évaluative

L'évaluation de l'arbre à objectifs vise à répondre à la finalité de ses axes. Voici la question évaluative finale ainsi que ses sous-questions :

« **En quoi le nouveau lieu de l'EVS a-t-il facilité la participation des habitants ?** »

1. Est-ce que l'EVS est identifié comme un lieu ressource pour les habitants ?
(Questionnaire : qu'est-ce que les gens sont venus chercher à l'EVS ? pourquoi suis-je venu à l'EVS la première fois ? Combien de personnes fréquentent le lieu, pourquoi, chiffrer pendant une période donnée ?)
2. Est-ce que l'EVS a été saisi par les habitants pour les accompagner dans leurs initiatives ?
(Grille : utilisation des locaux, accompagnement méthodologique de projets, travail en solo ou en groupe, est-ce que cela a donné envie de s'impliquer autrement en dehors de l'EVS ? — participation citoyenne extérieure)
3. Est-ce que l'EVS a permis aux habitants de développer des compétences psychosociales ?
(Animé des ateliers, participé aux instances...)
4. Est-ce que les habitants ont pu se saisir de l'EVS pour sortir de l'isolement, renforcer les liens sociaux, familiaux, et les solidarités de voisinage ?
(Est-ce que le fait de participer aux ateliers a permis de tisser des liens, rencontrer de nouvelles personnes, se faire des amis ? Observation : personnes vues une première fois puis revenant régulièrement. Par exemple : cafés après l'école, jeux, etc. Interrogées une dizaine de personnes)
5. Est-ce que nous avons réussi à maintenir l'itinérance ?
(Combien et quelles actions ont eu lieu hors des murs de l'EVS ?, accueil du public extérieur vers lieu fixe, nbre de personnes par commune ...)

D. Retroplanning de l'évaluation



Janvier 2026 : Lancement du projet social 2026-2029

Mai/Juin 2026 : Bilan d'activité annuel

Mai/Juin 2027 : Bilan d'activité annuel

Janvier 2028 : Évaluation mi-parcours du projet social en lien avec les axes du PS

Mai/Juin 2028 : Bilan d'activité annuel

Janvier/Février 2029 : Évaluation globale du projet social dans le cadre du COPIL 1 du renouvellement du futur projet social

ANNEXES

Annexe 1 : Chiffres du diagnostic de territoire	64
Annexe 2 : Questionnaire enquête	70
Annexe 3 : Résultat de l'enquête	76
Annexe 4 : circulaire relative CAF	77
Annexe 5 : Socle éducatif Bièvre Est.....	99
Annexe 6 : Fédération des centres sociaux.....	104
Annexe 7 : Communication : Programmation d'activité septembre et novembre 2025.....	106
Annexe 8 : Les plans du futur lieu d'accueil EVS	110
Annexe 9 : Fichiers recensement des bénévoles, des activités, des participants. 112	
Annexe 10 : Fiche de poste des professionnels.....	115
Annexe 11 : Grille Racid.....	117

CHIFFRES DONNÉES FROIDES COMMUNES EVS

Population

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

	Bièvre est	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizannes		Bizannes		Total EVS	
	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021
Population	22905	513	557	524	540	294	318	926	1003	2257	2418
Variation annuelle de la population		0.8	1,3	1.9	0,5	0.4	1,3	0.4	1,3	0.8	1.1
Due au solde naturel		0.9	0,6	0.7	0,2	1.0	0,7	1.0	1,0	0.9	0.6
Due au solde apparent des entrées sorties		-0.1	0,7	1.2	0,3	-0.6	0,6	-0.6	0,4		2

	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021
Taux de natalité	12	10.9	16,3	10,3	14,9	7,9	15,2	10,4	17,2	14,3	15,9	10,7
Taux de mortalité			7,1	4,4	8,1	5,7	5,5	3,3	6,1	4,5	6,7	4,4

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024. Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Les ménages

Couples, famille, ménages	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizannes		Bizannes		Total EVS 2021		Total EVS 2015	
	557	%	540	%	318	%	1003	%	2418	%		
Hommes	280	55	278	51.5	169	53	507	50.5	1234	51		
Femmes	257	44	262	48.5	149	47	496	49.5	1164	48		
Ménage	173	92.5	159	87.5	92	82	295	91.5	719	88.5	850	35
Adultes seuls	42	7.5	68	12.5	57	18	85	8.5	252	11.5	192	22.5
Couple sans enfants	77	44.4	73	46	41	44.5	105	35.7	296	42.5	254	29.5
Couple avec enfants	82	47.3	76	47.7	41	44.5	149	50.7	348	47.5	338	40
Famille monoparentale	14	8.3	10	6.3	10	11	40	13.6	74	9.8	58	6.7
Famille traditionnelle	72	88.2	71	93.4	31	66.7	149	100	323	87		

Famille recomposée	10	11.8	5	6.6	15	33.3	0	0	30	13		
--------------------	----	------	---	-----	----	------	---	---	----	----	--	--

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024 et du dernier projet social

Les tranches d'âges de la population

	Bièvre-est		Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizonnes		Bizonnes		Total EVS	
Tranches d'âges		%		%		%		%		%		%
Ensemble	25000	100	557	100	540	100	318	100	1003	100	2418	100
0 à 14 ans		21	110	19,7	116	21,5	79	24,9	236	23,5	541	22,3
15-29 ans		14	72	13	81	15,0	39	12,2	142	14,1	334	13,8
30-44 ans		65	115	20,6	124	22,9	62	19,6	223	22,3	524	21,6
45-59 ans			132	23,7	101	18,8	68	21,3	186	18,5	487	20,1
60-74 ans			97	17,4	87	16,0	46	14,6	155	15,5	385	16
75ans et plus			32	5,7	31	5,8	24	7,5	61	6,1	147	6

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

Tranche d'âges enfants et ados	Flachères	Eydoche	Saint Didier-de Bizonnes	Bizonnes	Total EVS 2021	%
2- 5 ans en 2021	28	24	14	58	124	5%
6-10 ans en 2021	36	45	29	90	200	8%
11-14 ans en 2021	36	34	29	59	158	6,5%

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

Répartition des enfants allocataires par tranches d'âges

	BIZONNES	EYDOCHE	FLACHERES	SAINTE DIDIER DE BIZONNES
Nombre d'enfants allocataires selon leur âge				
NB ENFANTS DES ALLOCATAIRES	616	281	134	132
ENFANTS MOINS DE 3 ANS	90	37	21	16
ENFANTS DE 3 A MOINS DE 6 ANS	89	41	12	20
ENFANTS DE 6 A MOINS DE 12 ANS	211	90	49	48
ENFANTS DE 12 A MOINS DE 18 ANS	184	75	44	41
ENFANTS DE 18 A MOINS DE 25 ANS	42	18	8	7

Source: CAF, données 2023

Le chômage, l'emploi, les catégories socio professionnelles

Chômage	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizennes		Bizennes		Total EVS 2021	
	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021
Taux de chômage	10,9	8,2	8,8	5,3	14,2	10,2	6,7	6,6	40,6	7,5
Nombre de chômeurs	29	24	23	14	20	15	29	33	20,25	21,5

Taux de contrats	Flachères	Eydoche	Saint Didier-de Bizennes	Bizennes	Total EVS 2021
Emplois stables	204	176	97	349	826
Emplois précaires (cdd, ea, stages rem., apprentissage...)	33	34	28	46	141

Catégorie socio professionnelle	Flachères	Eydoche	Saint Didier-de Bizennes	Bizennes	Total EVS 2021
Agriculteurs exploitants	4,9	4,1	0	3	2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,5	6,2	3,1	6,9	4,9
Cadre et profession intellectuelles supérieures	12	16,6	13,2	6,9	9,6
Professions intermédiaires	28,9	22,8	22,6	28,8	25,75
Employés	22,2	21,2	22,6	22,8	22,2
Ouvriers	28,9	27	38,4	31,7	31,5

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au

Les logements

Les logements	Flachères	Eydoche	Saint Didier-de Bizannes	Bizannes	Total EVS 2021	
Nbre de logement	224	210	123	385	942	100 %
Propriétaire	201	167	102	324	794	84
Locataires	20	39	22	53	134	14
<i>Locataire dont logements sociaux HLM</i>	3	4	16	6	29	3
Loge gratuit	3	4	0	8	13	1,3

INSEE, 2021

Les retraités

	Flachères	Eydoche	Saint Didier-de Bizannes	Bizannes	Total EVS 2021
RETRAITE et pré retraité	34,9%	23,9%	25%	29,5%	28,32%

2021	Flachères	Eydoche	Saint Didier-de Bizannes	Bizannes	Total EVS 2021
Personnes de 80 et plus vivant seules	45%	29,4%	46,3%	42%	40,6%
Nombre de pers. + de 80 ans (chiffre insee 2019)	17	38	13	31	99

Source : Insee, 2021

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La mobilité

Emplois	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizannes		Bizannes	
	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
	271		249		145		464	
Dans la commune	28	10	40	16	14	10	77	16,6
hors de la commune	243	90	209	84	131	90	387	83

Moyens de transport pour se rendre au travail	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizannes		Bizannes	
Pas de déplacement	5		7,3		4,9		7,1	
Marche à pied (ou trottinette)	1,4		2,4		2,8		2,4	
Vélo y compris assistance électrique	0		0,4		1,4		0	

Deux roues motorisé	1,8	0,4	2,1	1.1
Voiture camion ou fourgonnette	89,7	86,7	85,2	85,4
Transport en commun	2,1	2,9	3,2	4,1

	1 voiture Nombre	2 voitures ou + Nombre	Sans voiture Nombre
BIZONNES	141	230	14
EYDOCHE	68	137	5
FLACHERES	71	144	9
SAINT DIDIER DE BIZONNES	43	72	8
EVS	323	583	36
CCBE	3503	5256	518

Les entreprises

Nombre d'entreprises	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizennes		Bizennes		Total EVS 2021
	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	
Nbre d'entreprise	21	33	24	28	12	19	33	53	133
Nbre de création	2	5	4	5	2	5	6	14	29

Données 2023	Bizonnes	Part des entreprises de services	Flachères		Eydoche		Saint Didier-de Bizonnes		TOTAL	
Services généraux	1	5,0 %	1	7,1	0	0	0		2	4%
Services automobiles	5	25,0 %	1	7,1	1	14,3	1	12,5	8	16,3%
Services du bâtiment	13	65,0 %	6	42,9	3	42,9	3	37,5	25	51%
Autres services	1	5,0 %	6	42,9	3	42,9	4	50	14	28,5%
TOTAL	20	100%	14	100	7	100	8	100	49	100

Données 2023	Bizonnes	Flachères	SDB	Eydoche	Données 2023	Bizonnes	Flachères	SDB	Eydoche
Epiceries	0				Restaurants	0	1		2
Boulangeries	1		1		Postes de police	0			
Boucheries, charcuteries	0				Gendarmeries	0			
Librairies, papeteries, journaux	0				Agences du Trésor	0			
Drogueries, quincailleries, bricolage	0				Tribunaux	0			
Banques	0				Agences Pôle Emploi	0			
Bureaux de Poste	0				Salons de coiffure	1	1		1
Garages, réparation automobile	5	1	1	1	Maçons	1		1	1
Electriciens	4			2					

QUESTIONNAIRE

« Espace de Vie Sociale Bièvre Est »



Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes de Bièvre Est dispose depuis 2018, d'un Espace de Vie Sociale itinérant sur les communes de Bizonnes, Eydoche, Flachères et Saint-Didier-de-Bizonnes. Ce service vise à renforcer les liens entre les habitants à travers différentes actions. Ce formulaire a pour but de comprendre vos besoins pour envisager des réponses pour les futures années à venir.

1. Sur quelle commune habitez-vous ?

2. Vous êtes :

Un homme

Une femme

3. Votre âge :

19/26 ans

26/35 ans

36/45 ans

46/60 ans

plus de 60 ans

4. Votre situation familiale :

personne seule sans enfant

personne seule avec enfant(s)

en couple sans enfant

en couple avec enfant(s)

5. Vous avez des enfants, si oui :

Combien..... et âge(s) des enfant(s) :

6. Depuis combien de temps habitez-vous dans votre commune :

depuis moins de 3 mois

entre 3 mois et 3 ans

entre 3 et 10 ans

depuis plus de 10 ans

7. Votre catégorie socioprofessionnelle :

agriculteur

artisan, commerçant, indépendant, chef d'entreprise

cadre

employé

retraité

sans activité professionnelle

8. Votre commune de travail :

9. Pour vous, quels sont les éléments positifs sur l'ensemble des communes de Bizonnes, Eydoche, Flachères et Saint-Didier de-Bizonnes ? (dans les domaines culturels, animations, loisirs, qualités de vie).....

10. Selon vous, qu'est-ce qu'il manquerait sur l'ensemble des communes de Bizonnes, Eydoche, Flachères et Saint-Didier de-Bizonnes ?.....

11. Connaissez-vous l'Espace de Vie sociale de la communauté de communes de Bièvre Est ?

Oui non

12. Comment connaissez-vous les actions de l'Espace de Vie Sociale ?

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> mail de l'école | <input type="checkbox"/> le collègue | <input type="checkbox"/> la commune |
| <input type="checkbox"/> affichage | <input type="checkbox"/> bouche à oreille | <input type="checkbox"/> article du journal du Dauphiné |
| <input type="checkbox"/> application Panneau Pocket | <input type="checkbox"/> Facebook EVS Bièvre Est | <input type="checkbox"/> site de la com de com Bièvre Est |
| <input type="checkbox"/> autre | | <input type="checkbox"/> n'arrive pas à trouver l'information |

13. Avez-vous déjà participé, vous ou des membres de la famille à des actions proposées par l'Espace de Vie Sociale Bièvre Est ?

Oui non

Si oui, lesquelles :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> soirée cinéma | <input type="checkbox"/> atelier parents/enfants | <input type="checkbox"/> sortie en famille |
| <input type="checkbox"/> ateliers jardin | <input type="checkbox"/> conférence parents/ados | <input type="checkbox"/> séjour jeunesse |
| <input type="checkbox"/> accueil de loisirs 3-11 ans d'Eydoche (les mercredis et vacances scolaires) | | |
| <input type="checkbox"/> accueil de loisirs jeunesse 11-17 ans à Bizannes (les mercredis et vacances scolaires) | | |
| <input type="checkbox"/> lieu d'Accueil Enfants Parents de Bizannes 0-6 ans (LAEP L'arbre à bulles) | | |
| <input type="checkbox"/> ateliers intergénérationnels : création de couronnes de Noël... | | |
| <input type="checkbox"/> réunions de fonctionnement de l'EVS (avec les habitants, élus, associations) | | |
| <input type="checkbox"/> autre | | |

Si non, pourquoi ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> manque d'information | <input type="checkbox"/> le contenu ne m'intéresse pas |
| <input type="checkbox"/> lieu non adapté | <input type="checkbox"/> horaires et jours pas adaptés |
| <input type="checkbox"/> pas de temps disponible | <input type="checkbox"/> autre réponse..... |

14. Trouvez-vous que ces services sont utiles dans nos communes ?

- Oui, pourquoi :
-
- Non, pourquoi :
-

15. Le principe d'un Espace de Vie Sociale est de vous accompagner dans vos envies, vos besoins dans la vie quotidienne et dans la vie de la commune pour tous les âges de 0 à 99 ans.

Y a-t-il des domaines dans lesquels vous seriez intéressé ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> accompagnement à la parentalité | <input type="checkbox"/> démarches administratives |
| <input type="checkbox"/> accompagnement au numérique | <input type="checkbox"/> achat groupé bio |
| <input type="checkbox"/> spectacle, concert, théâtre | <input type="checkbox"/> conférence thématique |
| <input type="checkbox"/> sorties en bus | <input type="checkbox"/> jardin partagé |
| <input type="checkbox"/> troc en tout genre | <input type="checkbox"/> santé |
| <input type="checkbox"/> sport | <input type="checkbox"/> ateliers seniors : atelier mémoire, marche, bien être, santé... |
| <input type="checkbox"/> accompagnement à la scolarité | <input type="checkbox"/> action autour de l'écologie |
| <input type="checkbox"/> atelier créatif | <input type="checkbox"/> espace de jeux de société |
| <input type="checkbox"/> autre (précisez) | |

16. Quelles sont vos talents/ atouts ? (plusieurs réponses sont possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> artistique : | <input type="checkbox"/> culturel : |
| <input type="checkbox"/> sportif : | <input type="checkbox"/> compétence professionnelle : |
| <input type="checkbox"/> jardinage : | <input type="checkbox"/> passion, autre (précisez) : |

17. Seriez-vous prêts à les faire partager ?

O Oui O non

18. Souhaitez-vous nous laisser vos coordonnées : Non Oui, pour :

- recevoir l'actualité
- partager ma passion, mon talent
- rejoindre le collectif cinéma
- proposer ou animer une action (organiser une sortie, un événement, un atelier...)
- participer aux réunions de fonctionnement de l'EVS (avec les habitants, élus, associations)
- autre

Je laisse mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Un grand merci pour avoir répondu à ce questionnaire

Annexe 3 : Résultat de l'enquête

Source : bilan du copil 1 renouvellement

2. Retour sur l'enquête :

Entre novembre et décembre 2024: **119 questionnaires** ont été récupérés.

- distribués lors des **soirées cinéma, ALE, écoles, LAEP, Assistantes maternelles...**
- une **majorité habitants des 4 communes** : 86 pers et 36 pers. hors communes EVS dont 26 pers. hors CCBE
- **91 femmes** et 27 hommes ont répondu
- **Situation**: majoritairement des « **employés** » (catégorie professionnelle) avec **un travail en dehors de la CCBE, domiciliés depuis 3 à 10 ans** sur la commune et avec en **moyenne 2 enfants par famille**. Dans les + de 60 ans, sur 23 réponses, 21 y vivent depuis + de 10 ans.



Chiffres retours enquêtes

19-25 ans	3
26-35 ans	23
36-45 ans	44
46-60 ans	26
+ de 60 ans	23
TOTAL	119

28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

39

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Éléments positifs sur l'ensemble des 4 communes

Cadre de vie +++ (21 pers)

Campagne, vie calme, communauté amicale, entraide, espace, nature, valeurs des gens

Animations EVS++ (34 pers)

Potager, actions culturelles, écoute des agents, animation jeunes, ciné

Structures++ (19 pers)

Air de jeux, bibliothèque, EVS

Vie associative+ (11 pers)

Sou des écoles, CCAS et associations

Services communaux (2 pers)

Ouverture mairie, garderie, commerces à conserver

Proximité

Avoir des actions localement (surtout les + de 60 ans)

28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

40

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les manques sur l'ensemble des 4 communes?

EVS:

Proposer des réunions pour échanger sur les manques,
 Plus d'animations créatives
 Proposer plus d'animations
 Ciné: pop com, horaires plus tôt
 Manque de places dans les accueils de loisirs
 Plus de ciné enfants
 Plus de temps d'accueil journée pour les jeunes
 Plus d'aide aux devoirs
 Plus d'animations extra scolaire
 Plus d'animations les samedis matins
 Améliorer la mobilisation des habitants: newsletter

Un espace de rencontres (3 pers)

Santé

cabinet médical, maison de santé

Sport

Terrain de sport, randonnées
 Club de sport +++

+ de commerces (15pers)

Boulangerie, épicerie, retrait argent, restaurant

Améliorer la mobilité

Améliorer mode de garde

28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

41

Bièvre Est
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Connaissance de l'EVS ?

- **Oui pour la majorité**, entendu parler au moins une fois



Comment ?

Moins de 35 ans

- ☐ mail école +++
- ☐ affichage/Facebook ++
- ☐ commune/panneau pocket +
- ☐ pas de site internet

35/45 ans

- ☐ mail école +++
- ☐ Égalité: site, bouche à oreille, affichage, panneau pocket, commune, Facebook

46/60 ans

- ☐ Affichage+++
- ☐ Commune/ Dauphiné ++
- ☐ Facebook / site CCBE +

+ 60 ans

- ☐ Dauphiné+++
- ☐ Bouche à oreille, affichage, panneau pocket

- Selon l'âge, les **supports de communication varient** : le Dauphiné arrive en n°1 pour les + de 60 ans, pas de site internet pour les plus jeunes, l'importance du relais par l'école pour les familles et l'affichage + 46 ans

28 JANVIER 2025

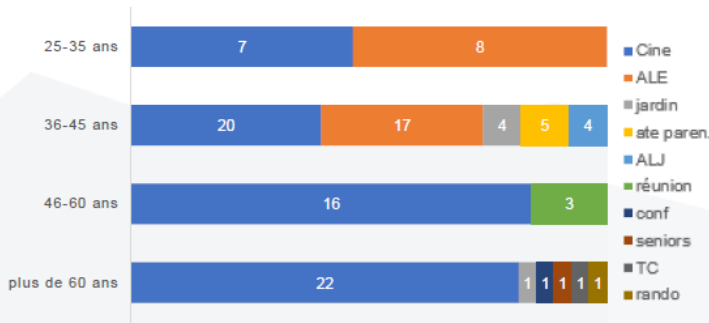
Communauté de communes de Bièvre Est

42

Bièvre Est
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Participation aux actions E.V.S

La plupart ont déjà participé au moins une fois aux actions EVS:
Oui (58%) / Non (18%)



Pour les personnes qui n'ont jamais participé:

- pas le temps (35)
- horaires pas adaptés (20)
- manque d'infos (15)

Toutes les tranches d'âges ont participé au cinéma, le reste des actions varie

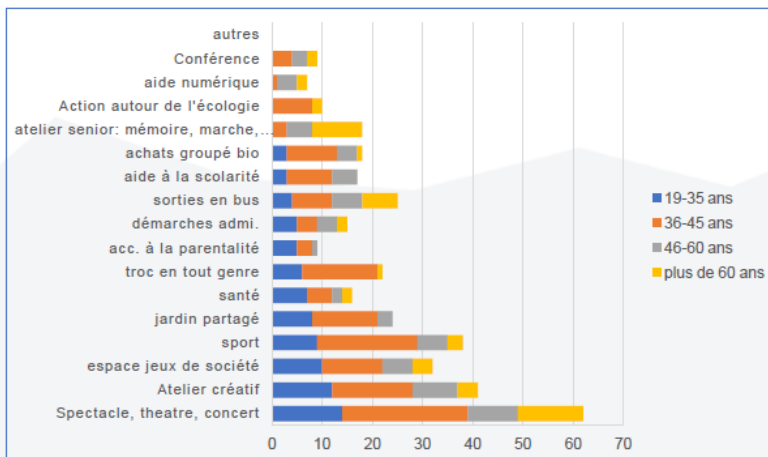
28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

43



- Le service EVS de la CCBE est il utile ? 96 réponses OUI contre 0 non
- Quels domaines vous interesse ?



28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

44



• Les envies

Moins de 35 ans	36-45 ans	46-60 ans	+60 ans
<ul style="list-style-type: none"> ▢ Spectacle, théâtre, concert: 14 ▢ Atelier créatif: 12 ▢ Jeux de société: 10 ▢ Sport: 9 ▢ Jardin: 8 ▢ Santé: 7 ▢ Troc: 6 ▢ Parentalité: 5 ▢ Adm: 5 ▢ Sortie bus: 4 ▢ Aide à la scolarité: 3 ▢ Achats groupés bio: 3 ▢ atelier sénior: 0 ▢ Conférence : 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▢ Spectacle, théâtre, concert: 25 ▢ Sport 20 ▢ Atelier créatif: 16 ▢ Troc 15 ▢ Jardin 13 ▢ Jeux 12 ▢ Achats groupés 10 ▢ Scolarité aide 9 ▢ Écologie 8 ▢ Sortie bus: 8 ▢ Santé: 5 ▢ Aide adm, conf 4 ▢ Atelier senior et parentalité: 3 ▢ Aide numérique 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▢ Spectacle, théâtre, concert: 10 ▢ Atelier créatif: 9 ▢ Sortie Bus, sport, jeux de société: 6 ▢ Aide scolarité, atelier seniors: 5 ▢ Aide administrative, atelier numérique, achats groupés: 4 ▢ Jardin, conférence: 3 ▢ Santé: 2 ▢ Aide à la parentalité: 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▢ Spectacle, théâtre, concert: 13 ▢ Atelier seniors 10 ▢ Sortie bus 7 ▢ Atelier créa et jeux de société 4 ▢ Sport 3 ▢ Administratif, numérique, conférence, santé, écologie: 2 ▢ Troc et achats groupés: 1

• Le principal domaine est **spectacle, théâtre, concert** pour toutes les tranches d'âges (62 réponses)

• En deuxième:

- Pour **les – de 60 ans**: ateliers créatifs, sport, jeux de société,
- pour **les seniors**: atelier seniors, sortie bus

28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

45

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Participation habitante

Investissement

- **16 personnes** sont prêtes à **partager leurs talents**: *culturel, sportif (2), jardinage (3), cuisine, langue, VTT trail, sciences, impression 3D, programmation, photographie, communication, électricien, peinture, création diverses, yoga, pilates, fitness, montagne, ski, cinéphile, littérature, musée, arts, graphisme, bricolage, photo, création, couture, informatique, photos, marche et fleurs.*
- **5 personnes** à rejoindre **le collectif cinéma**
- **6 personnes** à **proposer ou animer une action**
- **1 personne** à participer **aux réunions de fonctionnement**
- **33 personnes** nous ont laissé leurs coordonnées pour recevoir l'actualité.

Point de vigilance: l'enquête n'a pas touché les personnes isolées qui ne connaissent pas l'EVS

28 JANVIER 2025

Communauté de communes de Bièvre Est

46

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Paris, le 20 juin 2012

*Direction
des politiques
familiale et sociale*

*Département vie sociale,
logement et solidarité*

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses d'allocations familiales

Circulaire n°2012-013

*Colette Legat
Tel : 01.45.65.54.09*

Objet : **Circulaire relative à l'animation de la vie sociale**

Madame, Monsieur le Directeur,

Levier de la politique familiale et sociale des Caf, l'animation de la vie sociale, concourt aux quatre missions identifiées dans la convention d'objectifs et de gestion 2009 – 2012. Composante de l'offre globale de service, elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale.

Inscrite dans les objectifs de la Cog 2009 -2012, la circulaire « animation de la vie sociale » permet de soutenir une politique sociale déterminante pour les familles et les territoires en réaffirmant et en renforçant l'engagement institutionnel et le rôle central de la branche Famille. Texte de référence pour l'ensemble des structures, elle participe au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. La clarification des finalités et des missions communes aux structures confèrent une plus grande lisibilité et davantage de cohérence à cette politique sociale.

Cette circulaire a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf - Caf, avec la consultation des partenaires dont la fédération nationale des centres sociaux. Ce document est enrichi d'annexes constituées, pour l'essentiel, d'outils transmis par les Caf et utilisés localement. Tous les contributeurs sont ici remerciés pour leur participation.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de créer les conditions favorables pour développer une véritable politique d'animation de la vie sociale et je vous invite à engager un partenariat renouvelé et renforcé avec les différents acteurs de l'animation de la vie sociale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

Hervé DROUET

Introduction

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle¹ ; il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif. Aujourd'hui, ce sont près de 2800 structures de proximité, centres sociaux et structures d'animation locale, qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Cnaf et les Caf ont été positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels et entraîne le soutien des partenaires.

Les derniers textes institutionnels servant de référence² pour l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991. Ils ciblent des types d'équipements sans préconiser une approche politique de l'ensemble du territoire de compétence de la Caf.

La Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 a fixé à la branche Famille l'objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale. Quatre axes de travail en découlent :

- faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale,
- rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion et d'évaluation,
- encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale,
- améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Le groupe de travail Cnaf – Caf, apporte des éléments opérationnels et actualise le corpus de circulaires et de lettres circulaires qui régissent les structures de l'animation de la vie sociale. Elle vise, sur la base des résultats de l'enquête observatoire des centres sociaux de 2006, à répondre aux enjeux relatifs à l'amélioration de la lisibilité de l'animation de la vie sociale, enjeux confirmés par les enseignements de l'enquête de notoriété réalisée en 2011, qui par ailleurs identifie la nécessité de consolider le rôle pivot des Caf.

Cette circulaire est un document de doctrine qui a pour objectifs :

- de contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- de développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- de clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- de préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément ;
- d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

D'application immédiate, la présente circulaire annule et remplace les Circulaires Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995 et n°07-2002 du 31 janvier 2002, les lettres circulaires Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n°195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999. Les dispositions réglementaires inchangées des prestations de service énoncées dans les instructions ci-dessus, sont reprises dans les annexes³.

¹ Parmi ces œuvres privées de la fin du XIX siècle : l'Union familiale de Charonne fondée en 1894, l'Oeuvre sociale de Popincourt fondée en 1897, puis la Résidence sociale de Levallois-Perret créée en 1920.

² Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

³ Voir dans les annexes, Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale.

Sommaire

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

- 11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement
- 12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle
 - 121 l'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires
 - 122 l'animation de la vie sociale, une composante de l'offre de service des Caf

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale⁴

- 21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs
 - 211 des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux
 - 212 des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre
- 22 Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire
- 23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale
 - 231 les centres sociaux
 - cinq missions complémentaires aux missions générales
 - la mise en place d'un projet « familles »
 - les formes d'organisation des centres sociaux
 - 232 Les espaces de vie sociale
 - l'implantation
 - le projet social des espaces de vie sociale

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

- 31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

⁴ Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

VII.

- 311 la Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires
 - 312 la Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales
- 32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS
- 321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs
 - les caractéristiques du projet social
 - la participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable
 - des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social
 - 322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement
 - 323 Les relations avec la Caf
- 33 les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales
- 331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures
Le cas particulier des gestions directes
 - 332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

VIII. Liste des Annexes

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement

Certaines évolutions sociales, communes à de nombreux territoires, interrogent et/ou ont un impact sur la notion de « vivre ensemble » :

- l'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohobitation, ruptures familiales),
- la place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres classes d'âge,
- le développement de la précarité et le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,
- le vieillissement de la population,
- l'amplification des préoccupations relatives au développement durable.

Le développement des nouvelles technologies modifie également les formes du lien social et réinterroge les notions de proximité et de voisinage. Plus globalement, l'accélération du changement technologique peut fragiliser la société, qui n'a plus le temps de faire de cette innovation technologique un apprentissage social.

Dans le monde du travail, la flexibilité croissante des horaires de travail, la durée des temps de transport, le recours accru à des services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs, loisirs, etc.) créent des problèmes d'harmonisation et de capacité à produire du vivre-ensemble.

Enfin on repère des évolutions plus accentuées sur certains territoires autour des mouvements migratoires qui déstabilisent les formes traditionnelles du vivre ensemble :

- l'arrivée de nouvelles populations en zone rurale (rurbanisation) ou urbaine (renouvellement urbain),
- la désertification de certaines zones rurales,
- l'extension des zones périurbaines.

Ces évolutions ne sont pas exhaustives des mutations des territoires mais elles interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité.

12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle

Depuis 1971, la branche Famille a soutenu l'engagement du réseau des Caf dans le champ de l'animation de la vie sociale en favorisant le développement progressif des équipements. Cet engagement recouvre désormais une actualité particulière autour des objectifs de la branche pour accompagner les évolutions des territoires et mobiliser des dynamiques de projet.

121 L'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires

Au regard des mutations en cours, les familles sont en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale est un ensemble

d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité qui sont des lieux-ressources proposant des services et activités coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales.

Ainsi, une majorité de français (60%) interrogés sur les valeurs républicaines⁵ indique qu'en France il y a de moins en moins de fraternité et l'expliquent :

- par les conditions de vie difficiles qui amènent les gens à se replier sur eux-mêmes (47%) ;
- par la crise économique qui rend les gens moins solidaires et plus individualistes (46%).

De même, l'enquête « Conditions de vie et aspirations des français » menée par le Credoc met en évidence de manière régulière l'attente en terme d'équipements et de services en matière de politique familiale : une forte majorité de la population (67% en 2010) continue à considérer préférable, pour mieux aider les familles, de leur distribuer des aides sous forme d'équipements et de services plutôt que des prestations monétaires. Depuis 1998, cette préconisation reste largement majoritaire dans la population et fluctue entre 62 et 70%.

C'est pourquoi l'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre :

- aux problématiques sociales collectives d'un territoire,
- aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles.

L'approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation.

Ces lieux ouverts à la population recherchent la mixité des publics et l'intergénéralité. Ils peuvent orienter vers les services publics, voire les accueillir (ex : permanences).

Ils permettent la valorisation des talents, la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives. Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux ressources pour l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils s'appuient sur la participation de tous et sont donc facteurs de développement social local, travaillant ainsi les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion en cohérence avec les orientations européennes et ministérielles.

C'est pourquoi la structuration de l'animation de la vie sociale constitue une des dimensions possibles de l'aménagement du territoire.

122 L'animation de la vie sociale, une composante de l'offre globale de service des Caf

Conformément à la logique développée dans la COG 2009-2012, l'offre globale de service est un continuum d'interventions en direction des publics des Caisses d'allocations familiales :

- soit portée directement par chaque Caf (versement des prestations légales et extralégales, offre de service administrative et sociale),
- soit portée par des partenaires financés par la Caf.

Dès la circulaire d'orientations Cnaf du 15 décembre 1992⁶, les structures de l'animation de la vie sociale, tout particulièrement les centres sociaux, sont définies comme des équipements à caractère polyvalent qui, en raison de leur vocation sociale globale, contribuent à l'offre de service des caisses d'allocations familiales.

⁵ Enquête TNS-Sofres-Logica menée en mars 2010 ;

⁶ La circulaire Cnaf du 15-12-1992 porte sur les orientations d'action sociale pour la période 1992-1995 ;

Dans le contexte actuel de la branche, l'animation de la vie sociale concourt à l'offre globale de service des Caf selon trois axes :

- tout d'abord, ces structures (via les financements en prestation de service qui leur sont consacrés) participent, à l'échelle de leur territoire d'intervention, à la politique de la Caf concernant l'environnement et le cadre de vie des familles ;
- elles peuvent également être un point d'appui au déploiement du travail social et des offres de service de la Caf en permettant une mise en relation directe avec les populations ;
- enfin, au-delà de leur mission première d'animation de la vie sociale et au travers des services et activités qu'elles proposent (Eaje, Alsh, Ram, Clas, Laep et⁷), elles soutiennent les différentes politiques de la Caf et répondent aux quatre missions identifiées dans la COG⁸.

Les structures AVS étant positionnées sur un point de convergence avec la plupart des politiques sectorielles des Caf, elles constituent à ce titre un levier et des relais essentiels de la politique familiale. A titre d'illustration, les enfants constituent le public principal des structures, 62% des inscrits aux activités régulières des centres sociaux sont des enfants ou des jeunes⁹.

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale¹⁰

La politique d'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des espaces d'animation sociale. Ces structures relevant de la politique d'animation de la vie sociale portent des missions d'intérêt général référées à un territoire délimité.

Malgré la diversité apparente des équipements et les spécificités territoriales, toutes les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes. « Le projet social » en est la clé de voûte. Centres sociaux et espaces de vie sociale répondent à des missions générales communes et se distinguent par des spécificités liées à leur champ et capacité d'intervention.

21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs

211 Des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit leur importance ou les particularités de leur territoire d'implantation, poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

⁷ EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant ; Alsh : accueil de loisir sans hébergement ; Ram : relai d'assistants maternels ; Clas : contrat local d'accompagnement à la scolarité ; Laep : lieu d'accueil parents-enfants.

⁸ Les quatre missions identifiées de la Branche Famille : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ; soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants ; accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

⁹ Voir les résultats de l'enquête Observatoire national des centres sociaux – données 2006.

¹⁰ Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

Ces besoins sociaux fondamentaux ont été mis en évidence par des experts, ils renvoient aux dimensions individuelle et collective de toute personne. Il s'agit du besoin affectif d'appartenance (parfois qualifié de besoin de reconnaissance sociale), du besoin d'estime personnelle et du besoin d'épanouissement personnel (extrait de la pyramide de Abraham Maslow) ou encore le besoin d'appartenance et le besoin d'accomplissement (extraits de la théorie du besoin de réalisation de David McClelland).

Il convient de noter que la troisième finalité relative à « la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité », constitue un axe d'action des structures peu valorisé jusqu'à présent. Cette finalité renvoie au développement des capacités des personnes et de leur autonomie. Il s'agit d'une spécificité des structures de l'animation de la vie sociale ; à ce titre, elle constitue un élément de leur plus-value sociale.

212 Des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre

Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Pour un secteur d'intervention qui a pour objectif transversal le « vivre ensemble », il s'agit de points de repère qui renvoient à une éthique à partager avec toutes les parties prenantes. Il peut être parfois utile de s'y référer au cours de la vie animée des structures pour trouver un terrain d'apaisement en cas de difficultés, voire de conflit, dans les relations inter personnelles ou entre les groupes de personnes.

Au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle.

22 **Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire**

« Le projet social » est la clé de voûte de ces structures de l'animation de la vie sociale. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Concrètement, en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part, le projet social global explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées.

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont confirmées :

- **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;**
Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- **un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :** il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux

problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Centres sociaux et espaces de vie sociale sont des structures ayant en commun les mêmes finalités, valeurs et principes d'action, et les mêmes missions générales ; ce qui les distingue, c'est leur capacité d'intervention. Les premiers disposent de professionnels et de ressources plus importants que les seconds, ces derniers fonctionnent, le plus souvent, avec des bénévoles et des moyens limités.

231 Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales :

- ⇒ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations¹¹ ;
L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.
Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social.
Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.
- ⇒ Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- ⇒ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ⇒ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- ⇒ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La mise en place d'un projet « familles »

Les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

¹¹ Voir dans les annexes le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes ;

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ⇒ Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ⇒ Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- ⇒ Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- ⇒ Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le projet familles s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des centres sociaux, ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles.

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- les manifestations notamment festives favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Les formes d'organisation des centres sociaux

Le centre social s'incarne dans un lieu repéré par les habitants. Il peut néanmoins prendre différentes formes pour être au plus près des usagers : centre social centré sur un seul équipement, centre social éclaté sur plusieurs locaux, voire partiellement itinérant.

Des modalités d'organisation pourront être arrêtées localement afin de répondre à certaines spécificités territoriales : articulation avec des projets de partenaires, prise en compte de l'évolution des compétences des collectivités territoriales, mutualisation de moyens ou de certaines fonctions, etc. Ces modalités particulières devront toutefois être mises en place dans le respect de la réglementation et des contraintes de gestion.

L'appartenance à d'autres réseaux (MJC¹², MPT¹³ etc.) n'est pas en soi un obstacle à l'agrément « centre social », sous réserve que les éléments incontournables comme le projet social, le respect des missions du centre social et la qualification des personnels soient respectés ; le cas échéant, il pourra être demandé à certains personnels de suivre une formation complémentaire d'adaptation aux fonctions exercées dans un centre social.

¹² MJC : maison des jeunes et de la culture ;

¹³ MPT : maison pour tous ;

Des formes atypiques actuellement soutenues par des Caf, comme les centres sociaux Gens du Voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement.

232 Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

L'implantation des espaces de vie sociale est favorisée dans les situations suivantes :

- les territoires totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale ;
- les territoires isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine ;
- les territoires sur lesquels l'action d'un centre social a besoin d'être renforcée au regard de problématiques sociales préoccupantes ; dans ce cas de figure, il devra y avoir deux gestionnaires distincts et une coordination des interventions ainsi qu'une certaine vigilance concernant leur complémentarité.

Le projet social des espaces de vie sociale¹⁴ répond aux finalités, aux principes et aux missions générales de l'animation de la vie sociale. Le projet social, défini en fonction des ressources disponibles – souvent restreintes, doit prévoir prioritairement des actions permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Un espace de vie sociale ne peut pas reposer sur une mono-activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

- de soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles ;
- de renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité ;
- d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- de service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- d'inclusion et de socialisation ;

L'espace de vie sociale doit toucher tous les publics et a minima les groupes enfants-jeunes et les familles. Ses actions se déroulent tout le long de l'année.

Les espaces de vie sociale sont gérés exclusivement par des associations locales qui veillent à l'implication et à la participation des usagers – habitants tant pour l'élaboration des projets, que pour la conduite des activités ou la gestion.

Lorsque sur un territoire donné, un besoin d'animation locale a été repéré mais qu'il n'existe aucune association locale en capacité d'en assurer le portage, de façon transitoire, il peut être dérogé à la règle de gestion par une association locale. Dans ce cas de figure et à titre exceptionnel, une collectivité territoriale, un centre communal d'action sociale, une fédération départementale pourrait ponctuellement assurer le portage de l'espace de vie sociale, pour autant que le projet social soit effectivement élaboré et adapté aux besoins et aux ressources du territoire d'implantation. La dérogation à la gestion associative devra faire l'objet d'un accord préalable de la Cnaf, elle portera sur une durée maximale de deux ans, délai permettant la constitution d'une association locale qui prendra le relais de gestion.

¹⁴ Voir dans les annexes la méthodologie du projet d'animation locale - Caf de l'Aude ;

Le responsable du projet social de l'espace de vie sociale doit être clairement identifié. Ce peut être un professionnel de l'intervention ou un bénévole de l'association gestionnaire. Au besoin, il pourra lui être suggéré une formation dans le cadre de son adaptation à la prise de fonction.

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

Le choix fait par l'État dans les années 1970 de confier à la branche Famille la responsabilité de l'agrément a entraîné une forte mobilisation des moyens des Caf sur le secteur d'animation de la vie sociale, ce qui a contribué à un développement conséquent du nombre des structures avec près de 2800 structures en 2011.

Il convient aujourd'hui de conforter le rôle des Caf, de préciser les attentes institutionnelles à l'égard des structures et de mettre en valeur l'ensemble des moyens mobilisables pour, au final, améliorer le mieux vivre des familles et dans les territoires.

Pour ce faire, les Caf sont invitées à développer une politique à la fois départementale et locale, intégrant l'ensemble de leurs leviers d'intervention.

31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

Pour une plus grande efficacité sociale, dans le prolongement des responsabilités déjà assumées, et en réponse aux attentes des partenaires, les Caf assurent une fonction de chef de file coordinateur de l'animation de la vie sociale.

Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale, des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, il est demandé aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, les Caf établiront un schéma directeur de l'animation de la vie sociale et mobiliseront les partenaires du secteur. La concertation et la coordination des partenaires seront organisées dans le cadre d'instances et d'accords-cadres.

311 La Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. C'est pourquoi chaque Caf devra élaborer un schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale, établi selon un format adapté au contexte local, sera organisé autour d'un état des lieux et des perspectives d'évolutions souhaitables ;

- L'état des lieux comprendra :
 - une analyse de l'adéquation de la répartition territoriale des structures, y compris l'équilibre entre centres sociaux et espaces de vie sociale ;
 - sur la base d'un bilan des problématiques d'animation de la vie sociale, la mise en évidence de territoires pour lesquels l'implantation d'une structure constituerait une réponse sociale appropriée ;
 - un état du partenariat, les partenaires impliqués et leur engagement financier ; pour la Caf, il conviendra de prendre en compte l'ensemble des prestations de service et des fonds propres mobilisés par les structures de l'animation de la vie sociale ;

- Les perspectives d'évolution porteront sur:
 - les évolutions qualitatives (ex : prise en compte d'une problématique sociale émergente, coordination entre différentes structures sur un territoire pour répondre plus efficacement aux besoins, mutualisation de démarches ou de ressources entre structures, coopérations entre équipements pour la réalisation d'un projet exceptionnel, etc.) ;
 - la mise en évidence des développements quantitatifs souhaitables au regard des besoins repérés ;
 - une dimension prospective intégrant les possibles évolutions liées à l'intercommunalité et à la dynamique partenariale et associative.

Ce schéma sera alimenté des diagnostics territoriaux menés par la Caf, il bénéficiera également des apports de l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale. Il pourra être décliné dans une approche infra-départementale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale peut être élaboré à l'initiative de la Caf mais, de préférence, il sera co-construit avec les partenaires.

Les perspectives d'évolution repérées dans le schéma directeur de l'animation de la vie sociale devront, le cas échéant, être intégrées dans les conventions territoriales globales.

Enfin, le schéma directeur de l'animation de la vie sociale servira de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires.

312 La Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales

Pour une plus grande efficacité, il est nécessaire d'organiser la coordination et la concertation des partenaires des structures de l'animation de la vie sociale. La Caf, organisme de référence de ce secteur d'intervention sociale, est naturellement portée à assumer cette mobilisation.

L'enjeu est triple :

- reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des structures de l'animation de la vie sociale ;
- partager une culture commune concernant ce mode d'intervention sociale, en particulier le principe de participation des habitants-usagers ;
- articuler les politiques et développer les synergies des différents partenaires.

La Caf recherchera l'implication des différents acteurs pertinents localement, les partenaires déjà engagés dans le financement des structures ou susceptibles d'être intéressés par l'action de ces structures. Ces acteurs peuvent être le Conseil Général, l'État (Préfet, Directeur départemental de la cohésion sociale, Préfet délégué pour l'égalité des chances), les communes et intercommunalités, le Conseil régional, les fédérations de centres sociaux, la MSA, la CARSAT, des représentants de l'éducation nationale (école, collège, lycée), etc.

La concertation pourra s'engager sur la base du schéma directeur de l'animation de la vie sociale, en particulier pour partager et développer des positions partenariales sur les éléments essentiels d'une politique concertée :

- le repérage des problématiques d'animation de la vie sociale ;
- la pertinence de la couverture des territoires ;
- le repérage de perspectives d'amélioration ;
- les orientations de chaque partenaire concernant les structures, orientations cohérentes avec les missions dévolues aux structures telles que définies dans la présente lettre-circulaire ;
- la nécessaire coordination des financements et des interventions en leur direction ;
- l'observation et l'évaluation de l'action des structures et de la politique départementale d'animation de la vie sociale.